

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e LégislaturePREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(74^e SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mercredi 16 Novembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Décès d'un député (p. 5335).

2. — Questions au Gouvernement (p. 5336).

ÉVÉNEMENTS DE GUADELOUPE (p. 5336).

MM. Didier Julia, Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE (p. 5336).

MM. Toubon, Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

DÉCLARATION DE M^e VERGÈS SUR JEAN MOULIN (p. 5338).

MM. Gérard Collomb, Mauroy, Premier ministre.

RACISME (p. 5339).

M. Vouillot, Mme Dufoux, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés.

DÉPART D'APPELÉS POUR LE LIRAN (p. 5339).

MM. Bally, Hernu, ministre de la défense.

DÉFENSE DU PRINCIPE DE CONCURRENCE (p. 5340).

Mmes Soum, Lalumière, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation.

VACCINATION ANTI-GRIPPE (p. 5341).

MM. Labbé, le président.

MM. Borel, Hervé, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé.

STATUT DE LA PRESSE (p. 5341).

MM. Gaudin, Mauroy, Premier ministre.

DÉMISSION DE M. GEORGES VALAON (p. 5343).

MM. Fuchs, Mauroy, Premier ministre.

RÉCENTES DÉCLARATIONS RELATIVES A L'AFFAIRE KLAUS BARBIE (p. 5344).

MM. Ducoloné, Mauroy, Premier ministre

LUTTE CONTRE LE RACISME (p. 5345).

M. Hage, Mme Dufoux, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés.

ÉGALITÉ DEVANT L'IMPÔT (p. 5346).

Mme Florence d'Harcourt, M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

Suspension et reprise de la séance (p. 5346).

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD

3. — Loi de finances pour 1984 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5346).

Budget annexe des postes et télécommunications (suite).

MM. Delisle,
Zeller,
Georges Sarre,
Paul Chomat.

MM. Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P. T. T.; Noir, François d'Aubert.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Durr, Michel Berson, Boucheron (*Ile-et-Vilaine*), Coffineau, Forgues, Jagoret, Labazée, Alain Richard, Rodet, Schreiner, Noir, Sueur.

Crédits ouverts aux articles 46 et 47. — Adoption (p. 5360).

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. — Rappel au règlement (p. 5360).

MM. Alain Richard, le président.

5. — Ordre du jour (p. 5360).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ,

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DECES D'UN DEPUTE

M. le président. J'ai le regret de porter à la connaissance de l'Assemblée le décès de notre collègue Maurice Cornette, député de la douzième circonscription du Nord. Je prononcerai son éloge funèbre lors d'une très prochaine séance. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et observent une minute de silence.)

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Je rappelle à Mmes et MM. les membres du Gouvernement l'impérieuse nécessité — c'est aussi le souhait du Premier ministre — de répondre de la façon la plus concise aux questions.

Nous commençons par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

EVÉNEMENTS DE GUADELOUPE

M. le président. La parole est à M. Didier Julia.

M. Didier Julia. Monsieur le Premier ministre, une série d'attentats vient de frapper nos compatriotes de Guadeloupe.

On compte de nombreux blessés, dont certains le sont grièvement.

Au nom du groupe du rassemblement pour la République mais aussi de l'ensemble de l'opposition nationale, je tiens à exprimer notre indignation devant ces attentats odieux dont le but était bien de tuer aveuglément des gens; à dire aussi notre émotion et notre profonde sollicitude à l'égard des victimes et de leurs familles; à témoigner enfin de notre solidarité totale avec tous nos compatriotes de Guadeloupe.

Que les terroristes sachent qu'ils ressouident la communauté nationale, toutes tendances confondues, dans la même condamnation unanime.

Monsieur le Premier ministre, vous avez envoyé sur place des renforts de police et de gendarmerie; nous en prenons acte avec satisfaction.

J'observe cependant avec tristesse que les terroristes de l'alliance révolutionnaire caraïbe, l'A.R.C., sont directement issus du groupement de libération armé, le G.L.A., dont les responsables étaient en prison en 1981 et ont été libérés et amnistiés par votre gouvernement. Je souhaite de tout cœur que la suppression des seuls tribunaux habilités à juger les terroristes, la Cour de sûreté de l'Etat, ne paralyse pas votre action.

La question que je vous pose concerne la dignité et la sécurité des gens.

Sans doute est-il important que la décentralisation soit réelle et non verbale, financière et non indigne, qu'elle crée une véritable autonomie de gestion et non une plus grande dépendance à l'égard de l'administration, mais pouvez-vous affirmer clairement que la sécurité du territoire est et restera une responsabilité nationale que l'Etat entend assumer lui-même sans faiblesse ni concession aucune?

Accessoirement, le renforcement des échanges entre Cuba et la Guadeloupe à l'initiative de votre ministre des transports, ne vous paraît-il pas constituer un jeu dangereux, susceptible de s'avérer contraire aux intérêts essentiels de la nation? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

M. Robert Wagner. Il n'y connaît rien!

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Comme vous venez de le rappeler, monsieur le député, nous avons vécu dans la nuit du 14 novembre dernier un certain nombre d'événements condamnables.

L'un des attentats a eu lieu à Pointe-à-Pitre et a détruit deux étages du bâtiment de Radio-Caraïbes International. Deux employés de la radio ont été agressés par trois terroristes. Les autres attentats se sont déroulés à Basse-Terre ou dans les environs, notamment à Baillif.

M. Robert Wagner. Au fait!

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. L'attentat le plus important a eu lieu, comme vous le savez, à Basse-Terre, où un véhicule piégé a explosé dans la cour de la préfecture, faisant une vingtaine de blessés légers, dont quatre ont dû être hospitalisés, mais ils ont pu, je dois le dire, heureusement ressortir rapidement. Trois personnes ont été plus sérieusement blessées, mais sont aujourd'hui hors de danger. Les dégâts causés par ce dernier attentat sont évalués à un million de francs.

Pour l'instant, les attentats n'ont pas encore été revendiqués. Ils traduisent néanmoins une évidente escalade de la violence qu'illustrent, d'une part, l'importance des charges explosives

utilisées et, d'autre part, le fait que, compte tenu des emplacements retenus dans certains cas par les terroristes, notamment à Capesterre et à Basse-Terre, l'intention de tuer était évidente.

Ces attentats ont provoqué une émotion considérable en Guadeloupe, comme d'ailleurs en métropole, et une manifestation de protestation a réuni hier 2 500 à 3 000 personnes à Basse-Terre, en présence de tous les élus du département et du représentant de l'Etat auquel je tiens à rendre hommage.

Ainsi que M. Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, l'a indiqué aussitôt après ces attentats, le Gouvernement exprime sa plus vive indignation à l'encontre de telles actions et prendra toutes les mesures nécessaires pour que les responsables soient appréhendés.

D'ores et déjà — et vous l'avez rappelé, monsieur Julia — des renforts de police ont été envoyés immédiatement sous la forme d'une part, d'un escadron de gendarmerie mobile normalement stationné en Moselle et, d'autre part, d'une mission de police judiciaire chargée de mener à bien l'enquête ouverte à la suite de ces attentats.

Qu'il me soit permis de rendre hommage aux forces chargées de faire respecter l'ordre public et à tous ceux qui, dans cette nuit de mardi, ont réussi, grâce à leur sang-froid, à réduire la portée de l'action criminelle entreprise. Il faut savoir qu'une charge de six kilos avait été posée auprès d'un bâtiment dans lequel sont logées des familles de gendarmes et qu'il a fallu tout le sang-froid de ces derniers pour éviter le pire.

Je tiens à redire, devant la représentation nationale, au nom du Gouvernement, que nous condamnons sans restriction les agissements de cette infime minorité d'individus irresponsables et sans scrupules qui, faute de parvenir à rassembler autour de leur thèse — ils ont eu l'occasion de se compter lors des élections régionales — la moindre adhésion de la population, n'hésitent pas à faire couler le sang pour déstabiliser la situation.

Le Gouvernement est conscient de la nécessité de répondre aux préoccupations des Guadeloupéens comme à celles des habitants des autres départements d'outre-mer. Il s'efforce, par l'aménagement des institutions — c'est l'objet de la réforme régionale —, par la mise en place des moyens d'action économique adaptés, comme la création d'une société d'économie mixte dans les secteurs sucriers ou les incitations à l'investissement, de trouver les solutions les mieux adaptées aux problèmes posés.

M. Marc Lauriol. Lesquelles?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement ne laissera pas remettre en cause la sécurité des habitants de ces départements et, en aucun cas, ne cédera au chantage de la violence. Fort de l'appui de la population, qui s'est manifesté, il mènera sans faiblir la lutte contre les terroristes, il veillera au maintien de l'autorité de l'Etat...

M. Robert Wagner. Il faut le dire à M. Badinter!

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... afin que la paix civile règne dans ces départements, ce qui ne l'empêchera pas de poursuivre avec persévérance son action réformatrice. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Marc Lauriol. Et les rapports avec Cuba?

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

M. le président. La parole est à M. Toubon.

M. Jacques Toubon. Ma question s'adresse à M. Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Il n'est pas là!

M. Jacques Toubon. Nous venons d'apprendre qu'un contribuable a bénéficié le 3 octobre d'un dégrèvement de près de 16 millions de francs, 1,6 milliard de centimes. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Plusieurs députés socialistes et communistes. Tranchant!

Plusieurs députés communistes. Hersant!

M. Robert-André Vivien. Regardez-les rire!

M. Jacques Toubon. Comment et pourquoi a été prise cette décision? Monsieur le ministre, avez-vous appliqué l'article R. 247-11 du livre des procédures fiscales qui prévoit que seul le ministre prend les décisions pour les affaires supérieures à 1 million de francs? Si vous ne l'avez pas appliqué, si la décision a été prise par un fonctionnaire, pour quelles raisons avez-vous ainsi enfreint la loi? Si c'est vous le ministre qui, en application de la loi, avez pris cette décision, quels ont été

vos motifs ? A moins que, au bout de sept ans, le ministère des finances n'ait reconnu s'être trompé et n'ait admis que les revenus réels de l'intéressé n'étaient pas supérieurs à son revenu déclaré, soit, je le rappelle, 10 000 francs par mois de 1973 à 1976. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Connaissant la compétence des fonctionnaires des impôts, je peux difficilement le supposer. Et dans ce cas d'ailleurs, pourquoi ne pas avoir recouru à l'imposition sur les signes extérieurs de richesse ?

M. Edmond Alphandéry. Naturellement !

M. Jacques Toubon. Il faudrait donc retenir une autre explication. (*Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. André Soury. Sherlock Holmes !

M. Jacques Toubon. Auriez-vous donc pris cette décision pour des raisons de personne ou de politique et, dans ce cas, quelles sont-elles ? Ne me répondez pas que cette affaire est couverte par le secret fiscal ! Le secrétaire d'Etat chargé du budget l'a levé hier dans ce même hémicycle en invoquant l'état du dossier en 1980. J'ajoute que la suppression du secret fiscal figure au programme de votre parti, le parti socialiste, et que votre gouvernement n'a pas toujours été aussi scrupuleux depuis deux ans et demi en matière douanière.

Ne me répondez pas non plus que l'ancien gouvernement avait laissé expirer le délai de prescription. Vous savez bien que les poursuites pénales ne sont pas liées au redressement fiscal lui-même qui peut être opéré en toute hypothèse. En l'occurrence, le redressement avait été notifié en novembre 1980 et l'intéressé avait intenté un recours contre celui-ci devant le tribunal administratif. C'est ce redressement, notifié en novembre 1980, qui a été annulé dernièrement.

Pensez-vous vraiment qu'une telle décision soit de nature à faire progresser dans l'esprit des Français l'accord général sur la nécessité de participer à l'effort national de solidarité et de lutte contre la fraude fiscale ? (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Robert Wagner. Un fraudeur de plus !

M. Robert-André Vivien. Après la fraude électorale, la fraude fiscale !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous m'avez posé une question sur un dossier fiscal précis alors que vous savez parfaitement — vous l'avez d'ailleurs rappelé par précaution — que le secret fiscal non seulement existe, mais qu'il est de surcroît pénalement protégé.

Vous m'avez de plus posé cette question en sachant parfaitement que tous mes prédécesseurs, ministres de l'économie, des finances et du budget ou secrétaires d'Etat chargés du budget, avaient respecté cette règle, que j'ai d'ailleurs rappelée devant la Haute assemblée le 10 novembre. Nul, je le répète, n'y fait exception et moi-même, devant cette assemblée au mois d'avril dernier, sur une question douanière, je m'y suis conformé.

Il est quelque peu paradoxal de demander à une assemblée de violer la loi qu'elle a votée !

M. Serge Belframe. Voilà qui est tranchant ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il semble, messieurs, que la réponse ne vous intéresse pas autant que la question !

Si vous me posez cette question en sachant tout ce que vous savez, et que vous ne pouvez pas ignorer, c'est en réalité parce que vous avez envie qu'on en parle. C'est bien cela ? (*Oui ! Oui ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Marc Lauriol. Pourquoi n'en parlerait-on pas ?

M. Pierre Meuger. Seize millions, ça ne se trouve pas sous les sabots d'un cheval !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Eh bien, monsieur le député, nous allons en parler, dans la mesure que je jugerai compatible avec le respect de la loi. Je pense que personne dans cet hémicycle ne comprendrait une autre attitude de ma part.

Sur un plan général, d'abord, je rappelle que l'affaire à laquelle vous avez fait allusion doit être examinée dans le contexte général des procédures fiscales. Nul n'ignore ce que

peuvent être les complications et les difficultés auxquelles on se heurte en matière de droit fiscal et dans le droit des affaires. Nul n'ignore non plus les interpénétrations qui peuvent se produire entre les patrimoines privés et les patrimoines des personnes morales lorsqu'on a affaire à l'animateur d'un groupe important de sociétés.

M. Robert-André Vivien. Pourquoi un groupe ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Robert-André Vivien, ce n'est pas à vous que je m'adresse !

M. Robert-André Vivien. Moi, si !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Personne n'ignore qu'il y a entre l'administration fiscale et les contribuables de longues discussions, parfois même très longues, et vous avez vous-même rappelé, monsieur Toubon, que le contrôle dont il s'agit était relatif aux années 1973 à 1975. On ne parle donc pas d'une affaire actuelle.

M. Marc Lauriol. Vous noyez le poisson !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il n'est pas rare qu'au terme de ces discussions certains rééquilibrages soient faits entre les patrimoines privés et les patrimoines des personnes morales et que, contrairement à ce que vous essayez de faire accroire, il y ait des remises, soit partielles, soit totales.

M. Edmond Alphandéry. Ce n'est pas courant !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est une procédure, hélas ! beaucoup plus courante que M. Alphandéry a l'air de l'imaginer.

Je m'en suis tenu jusqu'à présent au plan général. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Quant au dossier précis auquel vous faites allusion...

M. Yves Lancien. Nous y voilà !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ... à propos duquel vous prétendez que j'ai violé le secret fiscal, ce qui m'étonne beaucoup, car je ne me souviens pas avoir prononcé de nom...

M. Jacques Toubon. Vous l'avez fait hier matin !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ... contrairement à certains de vos collègues qui l'ont fait en séance, sans grande retenue. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Bruno Bourg-Broc. C'est dans tous les journaux !

M. Marc Lauriol. C'est un secret de Polichinelle !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je vous en prie, messieurs ! Laissez-moi parler !

M. Robert Wagner. Mais venez-en au dossier !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Eh bien, justement, j'y viens.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Enfin !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Pourquoi donc êtes-vous si pressés ?

M. Gérard Chasseguet. L'administration ne l'a guère été !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ce n'est plus, de votre part, un besoin d'information, c'est de l'avidité !

Sur ce dossier précis, donc, je ne puis laisser croire à l'Assemblée nationale que la connaissance qu'elle a pu en avoir par certains échos de presse est totale. La presse, et je ne lui en fait pas grief, n'a de ces dossiers qu'une information tout à fait fragmentaire. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Elle se heurte, pour se renseigner, aux mêmes difficultés qui m'empêchent de vous ouvrir le détail du dossier — ce que, d'ailleurs, je n'ai fait pour aucun dossier.

Vous comprendrez, monsieur Toubon, que je ne puis ouvrir les dossiers « à la carte », selon que cela vous convient ou que cela vous gêne. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

J'ai lu en particulier, dans certains journaux, que le Gouvernement serait coupable de ne pas avoir transmis le dossier à la commission des infractions fiscales. Hélas pour eux, le délai de prescription pour ce dossier expirait le 30 décembre 1980. Je dis bien 1980, et non pas 1981.

M. François d'Aubert. De qui s'agit-il ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il s'agit de la transmission du dossier à la commission des infractions fiscales. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

J'ai lu que nous aurions dû, paraît-il, le transmettre.

M. Robert-André Vivien. On parle bien de M. Doumeng, non ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il faut que l'Assemblée nationale sache si le dossier n'a pas été transmis, c'est qu'il y avait prescription. Je rappelle une fois encore que ce dossier concernait les années 1973 à 1976. Sur ce point, il n'y a plus place pour le doute.

Invoquant les sommes en cause, vous avez, monsieur Toubon, cité un article du code général des impôts. Vous avez commis là une confusion. En effet, le dossier avait été porté devant une instance contentieuse, et l'article évoqué ne s'applique pas aux dossiers en contentieux. Mais c'est un point de détail. (*Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Ce qui n'est pas un point de détail, en revanche, c'est que, pour ce qui le concerne, le Gouvernement a pris toutes les dispositions pour être en possession d'un dossier clair et irréfutable et que, dès le mois d'août 1981, il a demandé que des vérifications soient faites non seulement sur les animateurs, mais aussi sur l'ensemble des sociétés du groupe. Dès juillet 1983, avant donc que M. Toubon ne s'en émeuve, des notifications ont été faites.

J'ajoute que rien ne fait redouter au Gouvernement la transmission du dossier à la commission des infractions fiscales. Celle-ci sera éventuellement saisie et se prononcera.

Voilà ce que je voulais dire à l'Assemblée nationale.

M. Jean Narquin. C'est tout ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Pour le reste, je comprends que l'opposition, qui ne me paraît pas faire preuve de beaucoup de dynamisme... (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Claude Labbé. Voyez Aulnay !

M. Henri Emmanuelli. ... lorsqu'il s'agit de voter les mesures pour lutter contre la fraude fiscale et particulièrement celles concernant la transparence fiscale, essaie de saisir une occasion de se donner bonne conscience sur ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien. Fraudeurs !

M. Bruno Bourg-Broc. Il couvre les fraudeurs !

M. Jacques Toubon. Je demande la parole.

M. le président. Monsieur Toubon, je vous donne la parole, mais je vous demande d'être très bref, car le temps de votre groupe est épuisé.

M. Jacques Toubon. Je ferai deux remarques.

D'abord, il est clair que le secrétaire d'Etat a longuement parlé pour ne rien dire du tout ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* — *Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. André Laignel. Il n'est de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !

M. Jacques Toubon. Le seul résultat de sa réponse, c'est d'empêcher le groupe du rassemblement pour la République de poser une troisième question d'actualité.

Néanmoins, à travers cette réponse insuffisante du Gouvernement, je crois avoir tout compris ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Paul Balmigère. Ce serait bien la première fois !

Un député socialiste. C'est nouveau !

M. Job Durupt. Il est malin !

M. Jacques Toubon. L'intéressé a publiquement déclaré que les revenus dont on faisait état indûment résultaient de valeurs personnelles. Je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous êtes en face, et c'est pourquoi vous ne pouvez pas le dire, du seul citoyen français qui ait été renhousé des emprunts russes ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* — *Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé du budget.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je respecte les manifestations d'enthousiasme du groupe du rassemblement pour la République, qu'il prend du reste sur son temps de parole. (*Souffles sur les bancs des socialistes.*)

Passer du dossier qui a fait l'objet de la question aux emprunts russes, quel magnifique aveu ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il paraît que je n'ai rien dit. J'ai quand même indiqué que le délai de prescription pour la comparution devant le comité des infractions fiscales expirait le 31 décembre 1980 !

J'ai dit aussi que, dès le mois d'août 1981, le Gouvernement s'était préoccupé, lui, de faire la clarté...

M. Charles Miossec. C'est clair, en effet !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ... et que dès juillet 1933 une notification avait été adressée.

En un mot comme en cent, messieurs, nous n'attendrons pas des années et des années, comme vous l'avez fait, pour faire respecter le droit ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jacques Toubon. Vous n'avez ni courage, ni humour !

M. Jean Falala. Une telle réponse est incorrecte de la part d'un membre du Gouvernement !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

DÉCLARATION DE M^r VERGÈS SUR JEAN MOULIN

M. le président. La parole est à M. Gérard Collomb.

M. Gérard Collomb. Monsieur le Premier ministre, dans le même temps où le Président de la République se rendait à Oyonnax pour y célébrer l'esprit de la Résistance, l'avocat de Klaus Barbie se livrait à une tentative lamentable pour transformer le procès de celui qui restera dans l'histoire comme le « boucher de Lyon » en un procès contre la Résistance.

Ses affabulations sur la mort de Jean Moulin qui « se serait suicidé, écœuré par la trahison de résistants » ont non seulement suscité l'indignation de tous les anciens résistants, mais elles ont aussi choqué la quasi-totalité de nos concitoyens.

Ces allégations, venant après celles d'un professeur d'histoire lyonnais niant l'existence des chambres à gaz, montrent cependant que certains n'ont pas désarmé dans leur volonté de travestir l'histoire pour réhabiliter l'idéologie nazie.

Le porte-parole du Gouvernement, M. Max Gallo, a indiqué dans une déclaration à laquelle souscrivent, sans aucun doute, tous les membres de cette assemblée, que le Gouvernement ne resterait pas sans réagir devant de tels propos.

Pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, nous indiquer de quelle manière vous entendez agir pour qu'à l'avenir nul ne puisse plus, sans apporter le moindre commencement de preuve, diffamer l'ensemble de la Résistance ? (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, nombreux sont les parlementaires, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, qui ont été profondément choqués par les propos tenus, sur une chaîne de télévision, par l'avocat d'un homme qui doit répondre devant la justice de crimes exceptionnels. Mais vous savez que, contrairement à la situation qui existait depuis très longtemps, le gouvernement actuel ne saurait exercer une quelconque tutelle sur l'information télévisée, je le mentionne au passage. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Si une institution doit être interpellée, ce n'est donc pas le Gouvernement, mais la Haute autorité de l'audiovisuel. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Voilà pour la forme.

M. Marc Lauriol. Vous ouvrez le parapluie !

M. le Premier ministre. Reste le fond, qui est l'essentiel.

A cet égard, le porte-parole du Gouvernement a déjà eu l'occasion de dire, sur la même chaîne de télévision, que nous ne laisserions pas, sans réagir, entacher la mémoire des combattants de la Résistance. Vous savez, d'ailleurs, que le Président de la République s'est rendu à Oyonnax le 11 novembre, justement pour honorer l'un des gestes les plus nobles des combattants de la Résistance. J'avais moi-même profité de mon passage à Bourg-en-Bresse, il y a deux semaines, pour me rendre au Val-d'Enfer afin de me recueillir devant le monument élevé à la mémoire des résistants du maquis de l'Ain.

Mesdames, messieurs les députés, un chef de gouvernement s'exprime toujours avec prudence dès lors qu'il s'agit d'un problème qui, pour une part, touche au fonctionnement de la

justice. Les droits de la défense existent et ils sont scrupuleusement respectés. Mais les droits de la défense ne permettent pas l'injure aux morts, en particulier lorsqu'il s'agit d'un héros, Jean Moulin, qui est mort pour la France sous la torture et dont, aujourd'hui, pour tenter de blanchir les assassins, on affirme au mépris de la vérité qu'il se serait suicidé parce qu'il aurait été trahi par les siens !

La Résistance appartient à notre histoire collective, et nul n'est en droit de l'injurier ni de porter atteinte à la mémoire de ceux qui sont morts pour notre liberté, mais aussi pour l'honneur de la patrie. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes et sur quelques bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

La Résistance était à l'image de la démocratie française, c'est-à-dire pluraliste...

Mais, dans les circonstances de l'époque, et comme toujours lorsque l'essentiel est en cause, l'ensemble des composantes du peuple de France ont su se retrouver côte à côte pour un combat commun.

Si le Gouvernement a célébré avec éclat la mémoire de Jean Moulin, c'est justement pour témoigner non seulement de cet attachement à la grande leçon des résistants, mais aussi pour souligner que la France unie et rassemblée peut relever tous les défis.

En ce sens, l'attaque indigne qui vient d'être portée contre la Résistance est, d'une certaine manière, un coup porté à notre unité et à l'ensemble de la communauté nationale. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes et sur quelques bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

RACISME

M. le président. La parole est à M. Vouillot.

M. Hervé Vouillot. Ma question s'adresse à Mme le secrétaire d'Etat chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés.

Une marche pour l'égalité, partie de Marseille le 15 octobre, doit arriver à Paris le 3 décembre. Elle a pour origine des faits racistes particulièrement préoccupants survenus dans le quartier des Minguettes, près de Lyon. Des organisations locales diverses et nombreuses soutiennent cette marche qui connaît un grand succès dans les villes qu'elle est amenée à traverser.

A l'heure où des faits racistes continuent d'apparaître presque quotidiennement dans le pays — hier encore, dans le train Bordeaux-Vintimille, un Oranais de vingt-six ans est mort ; des recrues de la Légion étrangère l'ont roué de coups avant de le jeter par la portière — et où ces faits sont encouragés au grand jour par l'extrême droite et ceux qui s'en rendent les complices, je demande au Gouvernement français de préciser, de façon solennelle, la politique et les mesures qu'il met en œuvre afin de faire reculer le racisme dans le pays des droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés.

Mme Georgina Dufoux, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous m'interrogez sur l'un des problèmes qui, probablement, se posent avec la plus grande intensité dans notre société, celui du racisme, et vous le faites à propos de la marche pour l'égalité et contre le racisme, alors même que deux nouveaux actes caractérisés de racisme viennent de nous être connus, commis l'un en Alsace et l'autre dans le train Bordeaux-Vintimille.

Nous condamnons avec une absolue fermeté de tels actes, qui ne se produisent que parce que se développe aujourd'hui dans notre pays, et y trouve quelque écho, un discours dont les connotations racistes sont certaines.

La marche pour l'égalité et contre le racisme, qui a été décidée après les événements racistes survenus à Vénissieux, il y a quelques mois déjà, se déroule dans des conditions tout à fait remarquables, ce dont je me félicite. Cette marche, qui est exclusivement le fait de jeunes dits de la seconde génération, c'est-à-dire dont les parents ont été des primo-migrants, va traverser plusieurs grandes villes avant d'arriver à Paris le 3 décembre. Dans chaque ville, des communautés et des associations diverses viennent se joindre aux participants pour dialoguer avec eux sur les problèmes d'exclusion et de racisme.

Parce qu'ils sont responsables, parce qu'ils sont dignes, ces jeunes nous placent aujourd'hui devant nos propres responsabilités, celles d'une communauté qui, par certains de ses excès, développe effectivement la xénophobie et le racisme.

Je ferai moi-même quelques kilomètres avec eux, pour témoigner de notre solidarité avec les plus démunis, mais aussi et plus encore avec celles et ceux qui ressentent aujourd'hui l'exclusion, le racisme, la xénophobie. Oui, je marcherai avec ces jeunes qui veulent témoigner, par cette manifestation de non-violence, de leur élan vers la communauté française, de leur souhait d'appartenir à la communauté française, dans leur différence.

Mais devant le racisme et des faits aussi horribles que ceux qui viennent de survenir, que peut faire le Gouvernement ?

Le Gouvernement agit de plusieurs façons. Ainsi, j'ai nommé un groupe d'experts, dont les conclusions me seront remises très bientôt, et je m'emploie à dégager des crédits pour développer une stratégie contre le racisme.

Cela dit, la représentation nationale doit savoir que le Gouvernement, en aucun cas, ne peut agir seul. Chaque député, chaque sénateur, chaque responsable d'association doit comprendre que le racisme ne relève pas d'une action exclusivement gouvernementale. Chacun d'entre nous doit se sentir concerné. Lorsque des propos à connotation raciste sont tenus à l'occasion de telle ou telle campagne électorale, ce ne sont pas seulement les responsables politiques de telle ou telle commune, de telle ou telle circonscription qui sont concernés. Nous sommes tous concernés par le problème du racisme en France, comme responsables politiques, comme responsables des pouvoirs publics, mais aussi comme êtres humains.

Le racisme est indigne. Il est indigne des hommes ; il est indigne des Français. C'est pourquoi le Gouvernement se battra d'une façon systématique contre toute violence, et avec plus de fermeté encore contre toute violence à connotation raciste, soyez-en assurés. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes et sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.*)

DÉPART D'APPELÉS POUR LE LIBAN

M. le président. La parole est à M. Bally.

M. Georges Bally. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

L'indignation et la douleur soulevées par le lâche attentat qui, à Beyrouth, a provoqué la mort de plusieurs dizaines de jeunes militaires ne se dissiperont pas de sitôt.

Or, depuis, la propagation d'informations infondées provoque l'inquiétude chez certains jeunes appelés et dans leurs familles. Il se dit que telle ou telle compagnie serait sur le point de rejoindre le Liban ; qu'aucune distinction ne serait faite entre les volontaires du « service long » et les appelés. La moindre manœuvre est interprétée comme une préparation spéciale à un proche départ pour le Liban.

C'est pourquoi je vous saurais gré, monsieur le ministre, de bien vouloir : premièrement, rétablir la vérité en nous faisant savoir selon quels critères sont choisis les jeunes appelés qui sont amenés à rejoindre le Liban dans le cadre de la force multinationale ; deuxièmement, nous dire par quels moyens d'information les jeunes, dans nos casernes, sont tenus au courant desdits critères. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, qu'il me soit permis de déroger à la règle et de préciser à M. le député Vouillot qui est intervenu il y a quelques instants que l'agression odieuse dont a été victime un jeune Maghrébin dans un train, lundi soir, est le fait de jeunes voyous. Je tiens à souligner ici que, contrairement à ce que rapportent certaines informations de presse ces jeunes n'étaient pas des légionnaires ; leur cas ne relève donc pas de mon département ministériel.

M. Jacques Toubon. Il s'en débarrasse ! Il s'en lave les mains ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le ministre de la défense. Puisqu'on évoque ici le problème de la Légion étrangère, je voudrais indiquer que cette arme comprend nombre d'officiers, de sous-officiers et de soldats d'origine maghrébine. Il y a 20 p. 100 de Maghrébins dans la Légion. Qu'on ne l'accuse donc pas de racisme ! (*Très bien ! sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

Je vous remercie, monsieur Bally, de votre question. Il est compréhensible, en effet, que l'impact au Liban, et l'émotion qu'il a suscitée, aient pu conduire à ces interprétations.

Notre participation à la force multinationale répond à notre souci d'aider le gouvernement libanais à retrouver sa souveraineté et à assurer la protection de la population civile. C'est donc dans ce cadre que des contingents sont envoyés à Beyrouth selon un système de relève qui a lieu tous les quatre mois. Ces contingents sont composés pour partie d'engagés et pour partie de volontaires pour un service long, avec un encadrement d'active.

J'insiste sur le fait que tous les jeunes, sans exception, qui se trouvent actuellement à Beyrouth ou qui, au titre des relèves futures, sont susceptibles d'y être envoyés, sont tous des volontaires. Ainsi, sur un contingent actuel de deux mille soldats, il y a six cents volontaires du service long à Beyrouth.

Cette possibilité du service long volontaire a été ouverte grâce à un vote du Parlement, la conscription demeurant le principe de base du recrutement de nos armées.

Pour que certaines missions soient remplies avec efficacité, une formation, une expérience ou une accoutumance particulières sont souvent nécessaires. C'est pourquoi il est indispensable de disposer d'une ressource de jeunes volontaires pour effectuer un temps de service qui peut aller de seize à vingt-quatre mois.

Ainsi sont offerts à de jeunes volontaires des emplois et des spécialités qui correspondent à leurs aspirations. On compte actuellement 7 000 volontaires du service long et plus de la moitié d'entre eux, que nous avons interrogés, sont volontaires — il faut le savoir car c'est à l'honneur de la jeunesse française — à cause de cette motivation. D'ailleurs, après plusieurs mois de service militaire, une majorité d'entre eux demandent à prolonger leur temps de service.

Cette constatation s'applique aux jeunes servant au sein de la force d'action rapide qui alimente les contingents servant au Liban.

J'ai été particulièrement ému de constater qu'après l'attentat de Beyrouth un mouvement massif de volontariat s'est exprimé pour assurer le remplacement des jeunes qui étaient morts, et cela au sein même du régiment décimé. Il faut le savoir.

Sur le plan pratique, monsieur Bally, voici comment les choses se passent. Lorsque l'état-major désigne un régiment pour fournir une compagnie à la force multinationale, le colonel de ce régiment désigne une compagnie et demande, à l'intérieur de cette unité, que ceux qui sont volontaires pour partir se fassent connaître. Comme il n'y a évidemment pas 100 p. 100 de volontaires, il complète les effectifs de cette compagnie avec des jeunes volontaires de son régiment, dans l'ordre chronologique de la réception de la candidature.

J'ai prescrit aux chefs de corps de ne considérer dorénavant comme définitifs ces volontariats que lorsque les jeunes gens ont passé dans leur famille une permission de quarante-huit heures. Ainsi ont-ils, au retour de la permission, la possibilité de changer d'avis.

En ce qui concerne le Liban, il s'agit donc d'un triple volontariat : pour un service long, d'abord ; pour un service hors métropole, ensuite ; pour un service sur un lieu précis, en l'occurrence le Liban, enfin.

Ainsi les jeunes qui partent à Beyrouth sont-ils des garçons majeurs, responsables, auxquels a été accordé le temps de la réflexion, et qui choisissent librement de servir la patrie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.)

DÉFENSE DU PRINCIPE DE CONCURRENCE

M. le président. La parole est à Mme Soum.

Mme Renée Soum. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

Une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur la lutte à mener contre l'inflation vient d'être lancée. Alors que le rythme annuel d'inflation était, avant mai 1981, proche de 14 p. 100, il devrait être, au cours de ce dernier trimestre, de 6 p. 100. Ainsi, grâce à la politique conduite depuis deux ans et demi, de nets progrès ont été réalisés.

Avec cette campagne, M. Delors entend mobiliser les énergies de notre pays sur un objectif commun et à notre portée : 5 p. 100 d'inflation en 1984. Pour rendre cet objectif plus facile à atteindre, il s'est engagé à défendre le principe de la concurrence, arme essentielle de lutte contre les causes structurelles de l'inflation.

J'aimerais connaître de quels moyens supplémentaires la commission de la concurrence pourra disposer et quelles seront les dispositions à caractère réglementaire qui seront prises pour rendre les transactions commerciales plus transparentes, permettant ainsi à la concurrence de jouer sur son vrai terrain, celui des prix. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation.

Mme Catherine Laumière, secrétaire d'Etat. Madame le député, dans une communication récente au conseil des ministres, le ministre de l'économie, des finances et du budget a affirmé la volonté du Gouvernement de renforcer la politique de la concurrence.

Il s'agit d'adapter les règles aux mutations de l'économie. C'est ainsi que la loi sur les concentrations sera réformée. Mais il faut également s'efforcer de rendre les rapports entre fournisseurs et distributeurs plus transparents et mieux équilibrés.

Les rapports entre fournisseurs et distributeurs ont changé depuis vingt ans. La réglementation de la concurrence doit s'adapter à une certaine inversion des rapports de puissance : aujourd'hui, les gros distributeurs sont en mesure de faire pression sur les fournisseurs pour obtenir des remises excessives ou l'allongement des délais de paiement.

De telles pratiques peuvent être inflationnistes et risquent d'éloigner nombre de P.M.E. des débouchés que pourrait leur offrir la grande distribution. Elles sont en outre contraires à la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat de 1973, précisée par la circulaire du 10 janvier 1978. Mais ces textes se révèlent insuffisants, ainsi que les moyens de détecter les pratiques abusives dans les relations entre fournisseurs et distributeurs.

Notre démarche a donc été la suivante : nous avons mis les professionnels devant leurs responsabilités et leur avons demandé d'élaborer eux-mêmes un guide de bonne conduite des relations commerciales entre distributeurs et fournisseurs. C'est ainsi qu'ont été signés deux accords entre professionnels, l'un sur le crédit fournisseur en juillet 1982 et l'autre sur la transparence des conditions de vente en février 1983.

En juin dernier, M. Jacques Delors a reçu les partenaires de ces négociations pour leur demander de préciser, secteur par secteur, l'application de ces accords et de clarifier la question des contrats de coopération commerciale. Un troisième accord vient d'être signé sur ce dernier point.

Mieux informées et mieux protégées, les P.M.E. pourront ainsi s'adresser à la grande distribution pour élargir leurs marchés et, ainsi, devenir plus compétitives. La grande distribution peut apporter beaucoup à notre tissu industriel, mais à condition que les rapports avec celle-ci soient plus clairs et mieux équilibrés.

Il faut également mieux faire appliquer les règles du jeu, et l'un des moyens d'y parvenir est de renforcer, ainsi que vous le souhaitez, madame le député, les moyens de la commission de la concurrence.

Le ministre de l'économie, des finances et du budget a, depuis 1981, pris une trentaine de décisions sanctionnant des pratiques portant atteinte à la concurrence, après avis de la commission de la concurrence et très récemment, trois nouvelles décisions ont été publiées au bulletin officiel de la concurrence et de la consommation concernant des industriels du ski, des produits phytosanitaires et des carreaux de plâtre.

La plupart des décisions prises depuis deux ans concernent les ententes.

Je tiens, à cette occasion, à rendre hommage au travail de la commission de la concurrence et à son président. Cette commission doit être renforcée. Un projet de loi accroissant le nombre de ses membres, qui passera de dix à quatorze, sera prochainement soumis au conseil des ministres. Par ailleurs, un vice-président à temps plein sera nommé. Enfin, le président aura la possibilité d'utiliser la procédure simplifiée, possibilité jusqu'ici réservée au ministre. Cette procédure permet d'appliquer des sanctions pécuniaires au vu du dossier sans recourir à la procédure normale d'enquête et de délibération débouchant sur un avis de la commission : la procédure simplifiée s'applique, bien entendu, aux cas pour lesquels la jurisprudence est parfaitement claire.

J'ajoute que la politique de la concurrence comporte d'autres aspects que ceux que vous avez cités, par exemple les pratiques abusives, tels que prix d'appel et refus de vente, et qui nécessitent une meilleure définition des nouvelles formes de distribution, telles que franchise, distribution exclusive, etc.

La politique de la concurrence doit notamment s'appuyer sur la transparence des prix qui est l'affaire de tous, comme a tenu à le souligner le ministère de l'économie, des finances et du budget dans la campagne sur les 5 p. 100 en 1984 à laquelle vous avez fait allusion.

En tant que secrétaire d'Etat chargé de la consommation, je suis particulièrement concernée par la politique de la concurrence dont le consommateur est au bout du compte un des principaux bénéficiaires, mais dont il est aussi un acteur.

C'est pourquoi, de son côté, le secrétaire d'Etat chargé de la consommation s'efforce de développer l'information du consommateur sur les moyens traditionnels, mais aussi par des moyens nouveaux, comme les centres locaux d'information sur les prix, de manière à donner au consommateur les moyens de faire jouer la concurrence.

Car, quoi qu'on dise parfois, notamment dans les milieux « libéraux », notre pays a encore de grands progrès à faire pour améliorer la concurrence, tant sont forts les désirs de protection, voire les corporatismes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

VACCINATION ANTI-GRIPPE

M. le président. La parole est à M. Borel. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Plusieurs député du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Encore une question du groupe socialiste ?

M. Claude Labbé. Ce n'est pas possible !

M. Robert André-Vivien. C'est du rab !

M. le président. Je suis désolé, monsieur Labbé, la lampe témoin ne clignote pas.

M. Michel Noir. Panne de lumière !

M. Claude Labbé. Nous en reparlerons à la conférence des présidents !

M. le président. Monsieur Labbé, je vous en prie, ne prenez pas ce ton ! (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

S'il est une chose sur laquelle nous pouvons vous et moi nous accorder c'est bien sur le fait que trente minutes font trente minutes. (Sourires.)

M. Claude Labbé. Vous n'avez pas compris ce que je voulais dire !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Borel.

M. André Borel. Depuis le mois de mai 1981, de nombreuses mesures sociales ont été prises, en particulier en faveur des personnes âgées : le vaccin contre la grippe est ainsi désormais gratuit.

Devant le succès remporté par cette mesure, les officines manquent de vaccins. Quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour que les laboratoires puissent approvisionner les officines ?

Vous pouvez constater, monsieur Labbé, que ma question était très courte. Elle est néanmoins fort importante !

M. Michel Noir. Nous allons voir si la réponse est aussi concise !

M. le président. Inutile de relancer le débat ! (Sourires.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé.

M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez rappelé que les pouvoirs publics avaient décidé d'assurer la gratuité de la vaccination antigrippale en faveur des personnes âgées. Cette décision s'inspire d'une double volonté : développer la prévention chez les personnes âgées et, par voie de conséquence, éviter des hospitalisations.

Lors de l'examen du budget de la santé, j'ai rappelé la priorité que nous entendons donner aux actions de prévention. La vaccination antigrippale gratuite a connu cette année un grand succès et, effectivement, des problèmes ponctuels de rupture de stock se sont posés.

Je tiens à rappeler que les établissements pharmaceutiques ont augmenté leur production. Cinq millions de doses ont été préparées, mais il est très difficile de parvenir en ce domaine à une adéquation parfaite entre les prévisions de consommation et la consommation réelle. La prévision est très importante car une dose fabriquée à la fin de l'hiver ne peut être proposée sur le marché qu'au début de l'automne.

Aux difficultés liées à la longueur des délais de fabrication il faut ajouter l'impossibilité de constituer des stocks d'une année sur l'autre, la durée de validité de ces vaccins étant très courte.

De plus, l'O.M.S. a préconisé un changement de souche des vaccins chaque année et nous veillons à ce que cette recommandation soit bien appliquée. Par ailleurs, certains pharmaciens d'officine ont constitué des stocks relativement importants de vaccin antigrippal.

J'ai demandé à la profession un effort de coopération confraternel afin d'approvisionner les pharmaciens qui pourraient être en rupture de stock. Cette coopération existe et il apparaît que des solutions ont pu être trouvées dans la plupart des cas.

Je précise en conclusion que j'ai demandé à la D.A.S.S. de nous tenir régulièrement informés sur les conditions de déroulement et sur les résultats des campagnes de vaccination gratuite auprès des personnes âgées. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

STATUT DE LA PRESSE

M. le président. La parole est à M. Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le Premier ministre, le 21 décembre 1981, M. Mitterrand, Président de la République, prenait un engagement formel alors qu'il recevait les représentants de la presse française : « Il n'y aura pas de statut de la presse car je suis trop attaché à la liberté de la presse. »

L'autre jour, sur un radio, un ministre a déclaré : « Pour nous, un seul mot, un seul slogan : liberté, liberté, liberté ! » (Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Là encore, vous faites exactement le contraire de ce que vous dites. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.) En fait, vous portez atteinte aux libertés.

M. Alain Bonnet. Mais non !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous avez porté l'autre soir, ici même, les premiers coups à la liberté de l'enseignement. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Aujourd'hui, vous vous apprêtez à porter d'autres coups à la liberté de la presse. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Plusieurs députés socialistes. A Hersant !

M. Jean-Claude Gaudin. Décidément, la liberté vous gêne ! Est-ce parce que les militants socialistes réunis à Bourg-en-Bresse ont été momentanément frustrés de guerre scolaire que vous leur offrez en compensation la guerre de la presse ? (Très bien ! Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Alain Vivien. Ce que vous dites n'est pas sérieux !

M. Alain Bocquet. Gaudin, Hersant, même combat !

M. Jean-Claude Gaudin. Croyez-vous, monsieur le Premier ministre, que la France, avec toutes ses difficultés économiques et internationales, puisse s'offrir le luxe d'aggraver ses divisions et ses querelles ? Au moment même où vous développez le thème du rassemblement des Français, vous faites tout pour aggraver leurs divisions.

Plusieurs députés socialistes. La question !

M. Jean-Claude Gaudin. Double langage, encore et toujours !

Plusieurs députés socialistes. La question !

M. Jean-Claude Gaudin. J'y viens ! La vérité, c'est que vous n'aimez pas les journaux qui ont des lecteurs, les journaux qui réussissent ! (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Plusieurs députés socialistes. La question !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous vous proclamez attachés au progrès et à la modernisation technologique mais, en même temps, vous montrez du doigt ceux qui ont su s'adapter, investir et, finalement, créer des emplois productifs, ce que vous ne faites pas. Car il n'y a pas de liberté de la presse s'il n'y a pas de liberté économique pour l'entreprise de presse.

Mme Colette Chaigneau. La question !

M. Jean-Claude Gaudin. J'y viens, madame, attendez un peu !

Monsieur le Premier ministre, ma question sera simple. (Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes.) Vous parlez de lutter contre la concentration de la presse pour garantir le pluralisme (Oui ! sur les mêmes bancs.)

Tous les Français qui, chaque soir, regardent la télévision savent bien que l'Etat socialiste est le premier patron de presse de France. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

L'Etat socialiste, c'est vous, monsieur le Premier ministre. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Alain Bonnet. Vous dites n'importe quoi !

M. Jean-Claude Gaudin. Alors, si vous voulez vraiment assurer le pluralisme en matière d'information, commencez donc par supprimer le monopole d'Etat de la télévision. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

Plusieurs députés socialistes. Hersant ! Hersant !

M. Jean-Claude Gaudin. Et puisque, d'après vos déclarations, vous ne ferez pas une loi d'exception pour la presse écrite, faut-il, oui ou non, comprendre que votre loi supprimera le monopole de l'Etat socialiste sur la télévision ? *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Je suis très étonné que l'on puisse parler de la sorte d'un problème aussi important que celui de la liberté de la presse, que le Gouvernement prend très au sérieux et qui concerne l'ensemble de nos concitoyens.

M. Guy Ducloné. Très bien !

M. le Premier ministre. La liberté de la presse mérite sans doute plus de sérieux, monsieur Gaudin, que celui dont vous avez fait preuve en posant votre question. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Je vous remercie cependant de m'avoir posé cette question, à laquelle je m'efforcerais de répondre sérieusement.

M. Pascal Clément. La prétention n'est pas le sérieux !

M. le Premier ministre. Le projet de loi qui va être soumis au conseil des ministres, puis à l'examen du Parlement, ne constitue pas un statut de la presse. Il s'agit tout simplement de mettre à jour une législation qui existe.

M. Alain Madelin. Ben voyons !

M. le Premier ministre. ...mais qui n'est malheureusement pas appliquée. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Le Gouvernement ne veut rien d'autre qu'adapter, moderniser et je dirai même assouplir l'ordonnance de 1944 prise, je vous le rappelle, sous l'autorité du général de Gaulle. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. Robert-André Vivien. Laissez le général de Gaulle tranquille !

M. le Premier ministre. Ce texte régit depuis quarante ans la presse française. Nous n'innovons donc pas. Mais chacun peut constater que l'ordonnance de 1944, pour diverses raisons, et d'abord parce que ses décrets d'application n'ont pas été pris, n'est pas appliqué.

M. Edmond Alphonandéry. Vous avez peur de la puissance de la presse !

M. le Premier ministre. Ce texte régit depuis quarante ans de la presse mais nous ne tolérerons pas la puissance de l'argent ! *(Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Doumeng ! Doumeng !

Plusieurs députés socialistes et communistes. Hersant ! Hersant !

M. le Premier ministre. Je pense que les Français s'aperçoivent de la volonté de l'opposition de ne pas entendre les explications du Gouvernement. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Emmanuel Aubert. Ils se prononcent en sa faveur tous les dimanches !

M. Edmond Alphonandéry. Les explications du Gouvernement ne sont pas complètes !

M. le Premier ministre. Je vais être complet. Nous avons assisté à une concentration de plus en plus marquée de la presse française.

M. Edmond Alphonandéry. Vous vous déshonorez ! *(Vives protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le Premier ministre. Votre propos est inacceptable à un moment où les journaux disparaissent les uns après les autres, à un moment où l'on assiste à une concentration intolérable de la presse française. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. Guy Ducloné. Pourquoi n'avez-vous pas demandé à M. Audinot de poser cette question, messieurs de l'opposition ? *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Et Defferre ?

M. le président. Je vous en prie, messieurs. Veuillez poursuivre, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Je comprends d'ailleurs difficilement que certains puissent espérer de la sorte alors que l'étude demandée au doyen Vedel sous le précédent septennat est de celles dont le Gouvernement s'est inspiré.

M. Alain Madelin. Elle préconise exactement le contraire de ce que vous prévoyez ! *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le Premier ministre. Entre autres idées, elle propose la création d'une commission chargée de veiller à la transparence et au pluralisme de la presse. C'est ce que nous ferons. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Alain Madelin. J'ai l'étude de M. Vedel sous les yeux !

M. le président. Monsieur Madelin, ne faites pas de théâtre ! Vous êtes dans une assemblée parlementaire !

Veuillez poursuivre, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Peut-être est-ce là, messieurs de l'opposition, la préfiguration de ce que sera le débat sur la presse, mais vous aurez beau faire : la démocratie passera, là comme ailleurs. C'est la volonté de la gauche, c'est la volonté du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

En matière de communication nous n'avons pas de leçon à recevoir de qui que ce soit. *(Mêmes mouvements.)*

En particulier, messieurs de l'opposition, vous savez bien que la loi sur les radios privées locales a mis fin à une interdiction qui datait du précédent septennat et qui avait eu notamment pour conséquence d'entraîner l'inculpation des principaux dirigeants de l'opposition de l'époque, à commencer par François Mitterrand. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Nous avons mis un terme à ce que pouvait avoir d'abusif une situation de monopole en matière d'audiovisuel en permettant aujourd'hui à 700 radios privées d'être autorisées, et je suis persuadé que les Françaises et les Français l'apprécient.

M. Robert Wagner. Et la télévision ?

M. le Premier ministre. La télévision ? Parlons-en !

La Haute autorité a été mise en place. M. Jacques Chirac lui-même a reconnu, dans un entretien accordé à Télérama, qu'elle fonctionnait bien.

C'est d'ailleurs toujours dans le souci d'éviter les abus des situations de monopole que le Gouvernement a mis fin, par la loi du 29 juillet 1982, au monopole de programmation. Si l'Etat conserve un monopole de diffusion, qui permet d'assurer la cohérence des réseaux, la programmation, en revanche, est libre. Bien plus, nous développons le câble, les satellites, les réseaux hertziens, ce qui multipliera les possibilités d'une expression diversifiée et favorisera une communication libre.

M. Robert-André Vivien. Ne racontez pas d'histoire !

M. le Premier ministre. Une preuve supplémentaire de notre volonté d'ouverture réside dans la mise en place de la quatrième chaîne. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Alain Madelin. Et Havas ?

M. le Premier ministre. Là encore, nous avons pris soin d'éviter toute situation de monopole. En effet, aux côtés de l'agence Havas, participent au capital de la société une dizaine de grands journaux régionaux. Je ne les citerai pas mais consultez-en la liste et vous verrez que nombre d'entre eux sont loin d'être favorables à la politique du Gouvernement. Sur ce point-là, nous sommes absolument cohérents !

M. Robert-André Vivien. Qui est le régisseur de la publicité ? Havas !

M. le Premier ministre. Quant aux groupes de presse, qui devront se mettre en conformité avec la nouvelle loi, je tiens une fois de plus à souligner qu'il s'agit de ceux qui possèdent des journaux d'information générale et politique. La presse spécialisée est totalement exclue de ce texte.

En revanche, les règles que nous édicterons ensemble devront s'appliquer à tous, quelles que soient les options des uns et des autres. Nous ne visons aucun groupe en particulier. Nous n'entendons exempter personne. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pascal Clément. Hypocrisie !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, le texte qui vous sera prochainement soumis ne manquera en rien à nos principes fondamentaux : transparence...

M. Jacques Toubon. Du socialisme !

M. le Premier ministre. ... pluralisme et liberté.

M. Didier Julia. Et stalinisme !

M. le Premier ministre. Au contraire, il permettra à la liberté...

M. Pascal Clément. A la liberté socialiste !

M. le Premier ministre. ... au pluralisme, et donc à la démocratie, d'être demain plus forts encore qu'aujourd'hui.

Monsieur Clément, je ne sais pas ce qu'est la liberté socialiste. Je ne connais qu'une liberté : celle du peuple français et de la République française. (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Claude Labbé. Qui donc a parlé du « peuple de gauche » ?

M. le président. La parole est à M. Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le Premier ministre, puisque vous avez cité le rapport Vedel, j'en extrairai une phrase : « La concentration de la presse française demeure limitée par rapport à la presse étrangère. » (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Raymond Forni. Et alors ?

M. Jean-Claude Gaudin. Derrière le groupe de presse qui est pris pour cible, vous visez en réalité l'opposition républicaine. (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous savez que, de dimanche en dimanche, les idées libérales qui sont les nôtres progressent dans le pays...

M. Alain Vivien. L'extrême-droite, oui !

M. Jean-Claude Gaudin. ... malgré le verrouillage de la télévision. Alors, maintenant, vous voulez verrouiller aussi la presse écrite. Voilà le pluralisme à la mode socialiste !

On est libre de penser et d'écrire ce qu'on veut, à condition qu'on pense et qu'on écrive socialiste. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Didier Chouat. Vous savez bien que c'est faux !

M. Jean-Claude Gaudin. Avec ces dispositions, nous allons revenir en fait à l'époque du Second Empire, où il fallait une autorisation préalable pour créer un journal. (*Vives exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le Premier ministre, une fois n'est pas coutume ; vous devriez vous inspirer de la Constitution des Etats-Unis — mais là n'est pas la question ! (*Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes.*) — aux termes de laquelle, afin de garantir la liberté de la presse, le Congrès s'interdit de légiférer en la matière.

Plusieurs députés socialistes et communistes. Hésant !

M. Jean-Claude Gaudin. Pour l'opposition républicaine unie, le statut de la presse...

M. Edmond Vacant. Statut de l'argent !

M. Jean-Claude Gaudin. ... se résume en six mots : la presse est libre en France ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Robert-André Vivien. La parole est à Badinguet !

M. le Premier ministre. Monsieur Gaudin, je prends acte que l'opposition, ou du moins celle que vous représentez, s'identifie à la défense des intérêts de groupes de presse qui veulent accaparer la presse française. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Blanc. Defferre !

M. le Premier ministre. Je suis persuadé que les républicains — y compris ceux qui se trouvent maintenant dans l'opposition et qui peuvent légitimement être en désaccord avec la politique du Gouvernement français — se rassembleront pour assurer la transparence, le pluralisme et la liberté. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

DÉMISSION DE M. GEORGES VALBON

M. le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le Premier ministre, la démission de M. Valbon (*exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. André Soury. Il fallait que la question soit posée !

M. Jean-Paul Fuchs. ... me semble importante et exemplaire. Ce n'est pas du tout parce que M. Valbon, responsable communiste, est en désaccord avec le Gouvernement dans lequel siègent des ministres communistes et ne veut pas accepter la diminution des emplois et l'aggravation de la situation économique des bassins houillers programmées, selon lui, par le Gouvernement. Ce n'est pas non plus parce que, de plus en plus, le parti communiste, tout en étant à l'intérieur du Gouvernement, le critique de l'extérieur.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Jean-Paul Fuchs. Ce n'est pas davantage parce que M. Marchais n'accepte pas le plan Delors, parle d'un désaccord en politique extérieure, doute du bien-fondé de la politique industrielle, a élevé contre la rigueur et la diminution du pouvoir d'achat, rend responsable le parti socialiste du recul de la gauche. Car tout cela, ce n'est pas notre problème, monsieur le Premier ministre, mais le vôtre.

Plus la situation du pays devient catastrophique, plus vous êtes en désaccord et plus vous vous rejetez les fautes les uns sur les autres.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. En revanche, voici ce qui intéresse les mineurs et tous les Français : en 1981, le parti socialiste, M. Millerrand, M. Hervé, alors ministre de l'énergie, et vous-même, monsieur Mauroy, vous proclamiez la réactivation de l'industrie charbonnière française et promettiez une production de trente millions de tonnes. De fait, 10 000 mineurs ont été embauchés en 1982 et les subventions aux Charbonnages ont atteint 1 160 milliards de centimes en deux ans. Pourtant, à la fin de 1982, les pertes financières étaient multipliées par huit et la production était réduite à environ dix-huit millions de tonnes. Maintenant, vous changez de politique sans avoir le courage de reconnaître votre échec politique qui se traduira par la suppression de 20 000 emplois en quatre ans.

Ma question est donc simple : vouliez-vous, en 1981, lorsque vous avez fait vos promesses, tromper les mineurs et les Français ? Ou bien vous êtes-vous trompés et pourquoi ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Serge Beltrame. L'échec, c'est vous !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Je tiens d'abord, monsieur le député, à souligner que la décision de M. Valbon est celle d'un homme. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Toubon. Et quel homme !

M. Michel Noir. Un homme seul ?

M. le Premier ministre. Dans un pays de liberté, il est de tradition constante qu'un dirigeant d'entreprise publique puisse, s'il estime ne plus pouvoir poursuivre la mission qui lui a été confiée, en tirer les conséquences.

M. Yves Lencien. Charbonnier n'était plus maître chez soi !

M. le Premier ministre. C'est pourquoi le Gouvernement, comme il l'a déjà fait en de semblables circonstances, a accepté la démission de M. Valbon et le conseil des ministres de ce matin a désigné un nouveau président.

Puisque l'occasion m'en est donnée, je précise à nouveau devant vous, mesdames, messieurs, quelle est notre politique charbonnière. Les premiers mots qui me viennent à l'esprit sont pour souligner ce que le pays doit à ses mineurs. Ce sont eux qui, par leur travail, par leurs souffrances aussi ont construit la France industrielle d'aujourd'hui. Cela est inscrit dans notre mémoire collective et nous ne devons jamais l'oublier lorsque nous abordons le problème du charbon.

Mais depuis de longues années, d'autres énergies, semblant meilleur marché, sont apparues. Ce fut en particulier le cas du pétrole. La droite a alors mené, pendant de nombreuses années, une politique de déclin accélérée des charbonnages, au mépris de toute vision économique à long terme et au mépris aussi des drames régionaux et sociaux que cela entraînait. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Blanc. C'est faux !

M. Jean Narquin. Vous faites pire !

M. le Premier ministre. Cette politique s'est traduite, pendant de trop longues années, par un arrêt presque total des investissements et, je n'hésite pas à le dire, par une politique de récession charbonnière trop brutale, dans une période où l'on aurait pu et dû ménager la transition.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le Premier ministre. Quand nous sommes arrivés...

M. Yves Lancien. Cela allait mieux !

M. le Premier ministre. ... nous avons voulu établir un bilan, tout en prenant des mesures conservatoires, ce que personne n'avait jamais fait. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Nous avons demandé à des commissions composées de techniciens, d'élus, de syndicalistes, de mener des études, puits par puits. Les travaux de ces commissions ne sont pas tous achevés. Toutefois nous connaissons maintenant les grandes lignes de leurs conclusions et à la lumière de ces analyses objectives, nous devons avec courage et lucidité regarder la vérité en face.

M. Yves Lancien. Et dire : « Nous nous sommes trompés ! »

M. le Premier ministre. Il apparaît clairement que certains puits ont encore des réserves de qualité satisfaisante et d'un coût d'exploitation qui permet d'assurer un avenir pour de longues années mais il apparaît aussi que, dans d'autres endroits, les réserves sont maintenant faibles, souvent de qualité médiocre et fréquemment périssables voire dangereuses à exploiter. Pour ces puits-là, il est sûr que la poursuite de l'activité ne pourrait se faire que dans des conditions de plus en plus coûteuses. Il nous appartient maintenant, au niveau national et au niveau régional, de tirer raisonnablement toutes les conséquences de cette analyse.

L'Etat a indiqué clairement qu'il maintient, en francs constants, l'effort financier entrepris en faveur des bassins charbonniers. Cet effort...

M. Jacques Toubon. Diminue !

M. le Premier ministre. ... nous l'avons porté à un niveau jamais atteint dans le passé. Mais ce niveau marque la limite de l'effort financier qui peut être accompli en faveur des régions charbonnières.

M. Yves Lancien. C'est moins qu'avant !

M. le Premier ministre. De deux choses l'une.

Où nous avançons dans la nuit, menant une politique de l'autruche et, cherchant désespérément à exploiter jusqu'au dernier morceau de charbon, les puits — il est de mon devoir de le signaler — s'arrêteront les uns après les autres, sans que nous disposions pour autant des moyens financiers nécessaires pour assurer l'avenir des régions qui seraient alors condamnées.

M. Christian Bergelin. Vous avez trompé les gens !

M. le Premier ministre. Ou bien, dès maintenant, dans chaque région, tous les hommes de bonne volonté se rassemblent pour préparer le siècle prochain, et il faudra alors avoir le courage, lorsque les coûts d'exploitation dépasseront un certain seuil, d'arrêter l'extraction et de consacrer les moyens financiers ainsi économisés à préparer l'avenir.

M. Bernard Stési. C'est ce qui se faisait avant !

M. le Premier ministre. L'Etat a réservé une somme de 325 millions de francs à cet effet dans le budget charbonnier et propose clairement aux régions, dans le cadre des contrats de Plan, de dégager les moyens d'un avenir nouveau.

L'opposition semble ne pas partager cette analyse du Gouvernement.

M. Robert-André Vivien. On n'a rien dit, on vous écoute !

M. le Premier ministre. Mais je lui dis très simplement que si les présentes propositions du Gouvernement et la politique qu'il conduit vis-à-vis du charbon...

M. Bernard Stési. C'est le contraire de ce que vous avez promis !

M. le Premier ministre. ... avaient été mises en œuvre beaucoup plus tôt, nous n'en serions pas où nous en sommes ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre-Bernard Cousté. Vous auriez pu les mettre en œuvre en 1961 !

M. le Premier ministre. C'est avec courage et lucidité que nous tirons les conséquences d'une situation que vous avez créée. Voilà la vérité ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Paul Fuchs. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Fuchs, le temps de parole de votre groupe étant épuisé, je vous demande d'être très bref.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le Premier ministre, vous venez d'admettre que vous connaissiez maintenant la réalité ; ce qui n'était donc pas le cas lorsque vous avez fait vos promesses. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Vous avez, une fois encore, semé l'illusion et vous voilà désarmé.

M. Robert-André Vivien. Evidemment !

M. Jean-Paul Fuchs. Les Français ne peuvent avoir confiance en vous. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

RÉCENTES DÉCLARATIONS RELATIVES A L'AFFAIRE KLAUS BARBIE

M. le président. La parole est à M. Ducloné.

M. Guy Ducloné. Monsieur le Premier ministre, j'ai entendu voilà quelques instants votre réponse à notre collègue M. Collomb. Mais je tiens à exprimer ici l'émotion et l'indignation des députés communistes devant la large et complaisante répercussion dont ont bénéficié les prétendues révélations d'un avocat.

Cette campagne scandaleuse vise-t-elle à renvoyer dos à dos le bourreau et les victimes ? Ou bien veut-on aboutir, de suspensions en insinuations, à salir la Résistance ?

Ce battage n'a — il faut le souligner — d'autre dessein que de faire oublier les actes de l'hitlérien Klaus Barbie, inculpé de crimes contre l'humanité. Il est responsable de torture de résistants, d'exécutions, de déportations, y compris d'enfants, vers les camps de la mort.

Max Barel, le fils du défunt doyen de l'Assemblée nationale, et Jean Moulin, envoyé du général de Gaulle en France, furent parmi ses victimes.

Avec tous les patriotes, avec les familles des martyrs, avec les survivants de la Résistance, avec ceux de la déportation, je ne peux que renouveler le serment que nous avions fait le 19 avril 1945 sur la place d'appel de Buchenwald : « que soient extirpées les racines du fascisme et châtiés jusqu'au dernier les bourreaux nazis. »

Il est impérieux, monsieur le Premier ministre, que Barbie soit jugé pour tous les crimes qu'il a commis, y compris les sévices perpétrés contre des résistants qui, dans leur combat, n'étaient protégés, et pour cause, par aucune convention.

L'émotion suscitée lors de son extradition en France l'a montré, pour la France et pour le monde le procès de Barbie sera une page d'histoire. Tout ce qui pourrait en amoindrir la portée doit être combattu.

C'est pourquoi la justice et le respect de la loi sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité voudraient que tous ces agissements contre la Résistance soient pris en compte dans les chefs d'accusation.

Avec mes amis je souhaite, monsieur le Premier ministre, que l'instruction des crimes commis par Klaus Barbie soit menée avec la diligence nécessaire et que le procès ait lieu dans les délais les plus rapides. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et sur quelques bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Monsieur Ducloné, vous venez d'exprimer l'émotion et l'indignation qui sont les vôtres et celles de votre groupe, mais aussi celles de tous ceux qui siègent sur les bancs de l'Assemblée nationale. Le Gouvernement tout entier, bien sûr, les partage.

Ma réponse à M. Collomb comportait deux rappels. D'abord, que, dans notre pays, les droits de la défense existent et qu'ils doivent être scrupuleusement respectés. Mais ensuite, que ces droits ne sauraient permettre d'injurier les morts. Tous les Français et *a fortiori* ceux qui ont l'honneur d'en assurer la représentation à l'Assemblée nationale, sont comptables de la mémoire de ceux qui se sont battus et qui sont morts pour l'honneur de la patrie, pour la liberté et pour la démocratie.

« Avec tous les patriotes », avez-vous dit, « avec les familles des martyrs, avec les survivants de la Résistance, avec ceux de la déportation, je ne peux que renouveler le serment que nous avions fait le 19 avril 1945 sur la place d'appel de Buchenwald » — et je sais quel sens ce rappel a de votre part — : « Que soient extirpées de la société les racines du fascisme et châtiés jusqu'au dernier les bourreaux nazis. »

En ce domaine, vous le savez, le Gouvernement français a fait tout ce qu'il pouvait et particulièrement pour le cas que vous avez cité : le cas Barbie.

Bien entendu, des problèmes juridiques se posent. Ainsi qu'il l'a déjà été indiqué à plusieurs reprises, et notamment par le procureur de la République de Lyon, le 23 février dernier, et en réponse à de nombreuses questions écrites, les crimes commis contre les résistants constituent des crimes de guerre et non des crimes contre l'humanité au sens de la charte du tribunal international de Nuremberg.

A l'inverse des crimes contre l'humanité qui sont imprescriptibles, en vertu de la loi du 26 décembre 1964, les crimes de guerre se trouvent aujourd'hui prescrits. L'action de la justice est donc, à cet égard, éteinte. Telle est du moins l'analyse donnée par d'éminents juristes consultés par le garde des sceaux, parmi lesquels figuraient de grands résistants.

J'ajoute toutefois que cette analyse ne préjuge en rien la décision qu'un tribunal pourrait rendre sur la question à la suite d'une plainte d'un résistant, de ses ayants droit ou d'une association.

Telles sont les précisions que je tenais à vous apporter. Sur le fond, nous sommes unanimes à déplorer des paroles insensées. Elles sont au moins l'occasion pour nous de rappeler avec force le respect que nous devons à la mémoire de ceux qui ont défendu la liberté et la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes et sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

LUTTE CONTRE LE RACISME

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Ma question, monsieur le Premier ministre, est inspirée par la douloureuse indignation que j'éprouve avec nombre de mes compatriotes devant deux crimes racistes qui viennent d'être commis. Mme le secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés les a évoqués tout à l'heure mais l'Assemblée nationale souffrira que j'en fasse un bref et nécessaire rappel.

Lundi soir, un jeune homme d'origine algérienne a été poignardé dans un train, puis défenestré par quatre futurs légionnaires accompagnés d'un sergent recruteur. M. Habib Grimzi fut trouvé mort au matin sur le ballast.

Samedi soir, près de Sirasbourg, quatre jeunes Maghrébins furent agressés au sortir d'un bal. Pendant deux heures, deux d'entre eux, qui n'étaient pas parvenus à s'enfuir, furent martyrisés à coups de gourdin et de barres de fer. La demeure dans laquelle un autre s'était réfugié fut assiégée et son camarade fut retrouvé dans un état comateux.

Les auteurs de cette ratonnade n'ont avoué qu'un seul regret : celui de n'avoir pu achever, je les cite, ces « sales bougnoules ».



De tels actes sont profondément contraires aux droits de l'homme qui impliquent le respect de la dignité et de l'égalité de tous les hommes, et aux valeurs humanistes auxquelles une longue tradition nous attache.

Ils heurtent profondément tous ceux pour qui la France est terre d'accueil et d'humanisme.

Ils nient la dimension pluraliste de la démocratie et l'ouverture nécessaire de la France à d'autres peuples, à d'autres cultures.

Ma région du Nord, notre région du Nord, monsieur le Premier ministre, dont nous disons que « le temps y est toujours à l'amitié » ne serait pas ce qu'elle est sans les immigrations diverses et successives de plusieurs pays européens qui s'y sont enracinées pour y créer une culture originale.

Ces crimes opposés aux traditions démocratiques françaises s'inspirent des campagnes racistes organisées par la droite et l'extrême droite.

Il est du devoir du Gouvernement de s'opposer au climat de haine raciste qui se développe afin d'assurer la reconnaissance mutuelle des communautés vivant en France.

Quelles mesures le Gouvernement entend-il engager pour mieux faire connaître, au travers de l'école et grâce aux moyens de communication, les communautés vivant et travaillant en France, leurs pays d'origine, et pour animer une grande campagne de lutte contre le racisme tout en appliquant avec fermeté les lois antiracistes ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés.

Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez évoqué avec précision ces deux événements. Ils sont graves, ils sont dramatiques l'un et l'autre.

Puisque l'occasion m'en est donnée, je veux en premier lieu dire aux familles qui sont aujourd'hui atteintes par ces drames toute ma compassion.

Il n'empêche que ces drames ont existé. Aujourd'hui, nous ne pouvons lever la tête et dire que nous sommes d'une façon absolue la patrie des droits de l'homme. Si des droits aussi élémentaires sont bafoués, nous ne pouvons pas ne pas nous sentir tous concernés. A l'heure où l'on parle des différences, du droit à la différence, si l'on se demande ce qui fonde l'identité française, les réponses sont : la langue, bien sûr, mais aussi bien d'autres éléments constitutifs, parmi lesquels le fait que la France est la patrie des droits de l'homme.

Oui, notre identité s'est forgée au cours de nos combats pour les droits de l'homme, y compris dans des moments difficiles de notre histoire. C'est pourquoi, sans dramatiser ces faits, qui, heureusement, restent isolés, nous devons tous, je le répète, nous sentir concernés parce qu'en l'occurrence, ces droits ont été bafoués.

J'ai répondu tout à l'heure à votre collègue M. Vouillot que les responsables de ces actes odieux sont incarcérés, que la justice suivra son cours et que le parquet sera d'une fermeté absolue à l'égard des auteurs de ces actes.

Vous avez évoqué la question de l'éducation. Elle me semble essentielle. C'est vrai que c'est à l'école que tout peut commencer. Le fait d'être sur des bancs voisins, c'est l'amorce du dialogue avec des enfants différents et, parfois, le début d'une amitié.

C'est ce qui s'est passé pour bien des communautés étrangères. Vous avez cité, monsieur le député, la communauté du Nord ; vous pensiez sans doute aux Polonais. Je rappelle que dans la France des années 30 les communautés étrangères étaient quantitativement aussi importantes qu'aujourd'hui, et on en disait pire que maintenant à propos des communautés maghrébines. Elles ont réussi à s'insérer dans notre société. Certains de ses membres sont de hauts représentants des pouvoirs publics, des syndicats ou de diverses associations.

Pour faire connaître la réalité de l'immigration, j'ai fait distribuer aux enseignants une brochure tirée à 1,5 million d'exemplaires et qui s'appelle : « Vivre ensemble. Les immigrés parmi nous ». Cette action a pour but de détruire des mythes sans fondement comme : « Ils nous prennent notre travail », ou bien : « Ils dépendent indûment les sous de la sécurité sociale ». La brochure explique donc les réalités sociale et économique du phénomène migratoire, les raisons pour lesquelles nous avons accueilli ces hommes et ces femmes au moment où nous avions besoin d'eux et aussi combien nous en avons encore besoin et combien les droits qu'ils ont acquis par leur travail sont essentiels, pour eux-mêmes, mais aussi pour la communauté française.

Le racisme que nous voyons se développer et qui est largement relayé par le discours de certains politiciens, nous le combattons d'une façon systématique. Mais, encore une fois, j'en appelle à celles et à ceux qui sont responsables d'association, de syndicat ou d'autres organisations pour qu'ils le combattent eux aussi, et d'une façon systématique, là où ils exercent leur responsabilité : c'est seulement ainsi que nous pourrions vraiment dire que la France est la patrie des droits de l'homme. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en venons à la question posée par un député non inscrit.

EGALITE DEVANT L'IMPOT

M. le président. La parole est à Mme Florence d'Harcourt.

Mme Florence d'Harcourt. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

Mardi dernier, à ma permanence, une Neuilléenne mère de famille, divorcée, gagnant 5 000 francs par mois, est venue me dire que le fisc la poursuivait depuis plusieurs années pour qu'elle rembourse les dettes fiscales de son ex-mari, celui-ci ayant, bien entendu, organisé sa non-solvabilité. Il y a peu de temps encore, le fisc prélevait chaque mois 1 500 francs sur le salaire de cette femme en envoyant à la société qui l'emploie notification d'avis à tiers détenteur, à telle enseigne qu'elle a dû se séparer de son fils de dix-sept ans qui vit chez ses grands-parents pour pouvoir subsister. Sa demande de remise gracieuse des impôts impayés par le mari et qui reviennent à sa charge lui a été refusée : 262 600 francs à payer, avec un revenu mensuel de 5 000 francs !

Dans le même temps, monsieur le ministre, le milliardaire communiste le plus connu bénéficie d'un dégrèvement d'impôt de 16 millions de francs. Alors, y a-t-il deux poids, deux mesures pour le fisc ? Tout à l'heure M. le Premier ministre évoquait la puissance de l'argent. Mais nous y sommes en plein ! Suffit-il d'être gros et puissant pour tourner la loi ? Est-ce cela, la justice et la solidarité dont se gargarise la gauche ?

Monsieur le ministre des finances, l'élu des hôtels particuliers que je suis (*murmures sur les bancs des socialistes et des communistes*) — oui : vos amis politiques m'ont ainsi baptisée dans cet hémicycle — l'élu, disais-je, des hôtels particuliers vous demande ce que vous comptez faire pour que cette Neuilléenne soit traitée avec autant de mansuétude que ce milliardaire communiste et pour que le fisc, dans son interprétation de la loi, fasse respecter l'équité et ne se rabatte pas sur les plus démunis, fussent-ils de Neuilly. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Madame le député, vous venez d'évoquer en séance un cas individuel. J'en ignore tout, comme chacun le comprendra ici et je puis donc en prendre acte, n'ayant aucune raison de mettre en doute la réalité de la situation que vous venez d'exposer.

Je vous engage à prendre contact avec moi pour voir s'il existe une possibilité de remise à titre gracieux. Mais, vous le savez, la loi existe et, pour autant que je sache, nul n'a accusé le Gouvernement de la violer. Que vous l'ayez votée ou non, la loi de finances comporte des mesures dont l'application doit être assurée.

Vous avez émis des doute quant à l'égalité de traitement entre les contribuables français. Choissant un exemple à dessein vous avez parlé d'une dame qui doit quelque 262 000 francs au fisc. Encore une fois, je demande à voir ce dossier. Il ne faudrait pas que vous fassiez comme certains qui, à longueur de journée, de semaine ou de mois évoquent dans des rubriques diverses tel ou tel dossier, mais qui, lorsque l'administration leur demande le nom de la personne concernée pour voir si elle peut faire quelque chose, se réfugient derrière le respect de l'anonymat de leur informateur. J'espère que vous n'aurez pas cette attitude et que vous me ferez savoir de qui il s'agit, soit maintenant, soit tout à l'heure. Je pense que nos relations sont suffisamment courtoises pour que nous puissions communiquer à tout moment.

Pour le reste, il n'a sans doute échappé à personne qu'elle était votre arrière-pensée. Moi, je n'ai pas parlé d'élu des hôtels particuliers. Je puis vous dire simplement que, depuis trois ans, ce gouvernement introduit dans chaque loi de finances les dispositions qui visent à assurer la transparence fiscale et, puisque vous êtes si fortement préoccupée par l'égalité devant la loi et devant l'impôt, je ne doute pas un seul instant que vous les voterez.

M. Parfait Jans. Très bien !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Si donc vous entendiez faire une approche politique, si votre question latente portait sur l'existence dans notre pays d'une fiscalité qui permette de traiter chacun sur un pied d'égalité, je puis vous répondre que ce sujet, régulièrement évoqué au sein de la majorité, s'appelle la réforme fiscale. Si votre question signifiait cela, si vous estimez que notre fiscalité doit être réformée de manière qu'il y ait plus d'égalité, je suis ouvert à toutes vos suggestions. Dans ce domaine patrimonial, par une réforme sur la fiscalité des plus-values, des droits de succession, par l'instauration de l'impôt sur les grandes fortunes dont j'ignore, au moment où je parle, si vous avez voté pour on contre...

M. Parfait Jans. Elle a voté contre !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ... par toute une série d'autres dispositions, ce gouvernement s'efforce de faire évoluer la fiscalité vers une plus grande égalité.

Je me demande si le dossier que vous avez évoqué ne vous a pas servi à faire en quelque sorte une ombre chinoise — je ne dis pas russe — et s'il n'a pas été démesurément agrandi pour les besoins de votre cause. Dans ce cas, sachez simplement, madame le député, que je ne souhaite pas à cette personne d'échanger son sort contre celui d'une autre car, si tel était votre désir, vous le lui rendriez pas un grand service ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Florence d'Harcourt.

Mme Florence d'Harcourt. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre réponse est aussi embarrassée que ma question est embarrassante. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) J'espère que vous me donnerez rendez-vous. Vous verrez que mon dossier n'est pas une ombre chinoise. Je l'ai là et sera heureuse de vous le remettre.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Madame le député, vous venez de qualifier votre question d'embarrassante et ma position d'embarrassée. Je vous donne rendez-vous avec votre dossier mais aussi avec tous vos votes sur le sujet !

Mme Florence d'Harcourt. Je vous remercie.

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de M. Michel Suchod.*)

PRESIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Delisle.

M. Henry Delisle. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé des P. T. T., mes chers collègues, nous voici réunis à nouveau cette année pour examiner le budget annexe des P. T. T. De nombreux événements sont intervenus depuis notre discussion du mois de novembre 1982 et certains d'entre eux concernent la structure même du Gouvernement. C'est donc avec satisfaction, monsieur le ministre, que nous vous accueillons aujourd'hui, puisque vous avez été confirmé dans vos fonctions

à la tête d'un ministère à part entière, structure conforme à l'idée que nous nous faisons du service public des P.T.T., et puisque, de surcroît, les compétences de votre administration en matière industrielle viennent d'être étendues.

M. Adrien Zeller. C'est bien le seul sujet de satisfaction !

M. Henry Delisle. Nous allons nous prononcer sur les dépenses et les recettes du budget annexe des P.T.T., c'est-à-dire sur un compartiment spécifique, autonome, de l'ensemble des fonds publics soumis au contrôle parlementaire. Je veux voir là le symbole de la spécificité de votre action et la confirmation de la place exceptionnelle de votre administration dans le grand ensemble du service public, tant par l'emploi qu'elle assure — près d'un demi-million de fonctionnaires sont en effet placés sous votre autorité — que par les investissements qu'elle gère et qui constituent toujours le premier poste de l'effort d'équipement civil public.

A elles seules, ces raisons incitent à ne pas consacrer notre discussion à un pur commentaire comptable, mais bien à une réflexion sur ce qui a été fait sous votre impulsion et sur ce que sera demain votre administration. A cet effet, je limiterai mon propos à ce qui concerne les télécommunications, laissant le soin à mon collègue Georges Sarre d'aborder les questions spécifiques à la poste et aux services financiers. Cette répartition des tâches, nécessaire à la clarté du débat, n'entame pas l'attachement que notre groupe porte, comme vous-même, à l'unité du service public de la poste et des télécommunications et que je veux réaffirmer ici, en exergue à mon propos.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. Henry Delisle. Où en sont, en cette fin de 1983, les télécommunications ? Quelles sont les perspectives que vous avez définies et commencé à concrétiser dans ce domaine ?

Quatre éclairages particuliers mettront en valeur l'ensemble de votre politique dans le domaine des télécommunications : un service public, des moyens, des résultats, un tremplin pour notre commerce extérieur.

Service public, tout d'abord, et je sais que donner le premier rang à cette notion, c'est adopter vos priorités.

Pour les Français, le service public des télécommunications, c'est avant tout le téléphone, et notre discussion, en cette fin d'année 1983, perdrait à ne pas souligner le fait d'histoire du service public, accompli sous votre ministère, qu'est la mise en service, au mois de juin dernier, du vingt millionième abonnement téléphonique, événement auquel vous avez donné, en son temps, toute sa dimension. Derrière ce symbole, il convient de dégager des réalisations et des tendances.

Aujourd'hui, 83 p. 100 des foyers français sont équipés du téléphone. Votre objectif pour 1986 est de porter ce taux à 94 p. 100, soit 24 millions de lignes installées, en ouvrant une priorité à de nouvelles couches de population — retraités, employés, ouvriers — de façon que le téléphone ne soit définitivement plus ce qu'il était naguère : un signe d'appartenance aux catégories sociales les plus favorisées. Ainsi notre pays demeurera-t-il, en outre, parmi les nations les mieux dotées dans ce domaine, à rang égal avec le Japon et l'Allemagne fédérale, notamment.

Mais ces objectifs quantitatifs sont inséparables de la politique qualitative d'installation engagée depuis 1981, dont les mots d'ordre sont diminution du délai moyen de raccordement, porté aujourd'hui à moins de deux mois, réduction des frais d'accès au réseau et progression raisonnable de la taxe de base, dont j'ai plaisir à souligner que pour quatre ans, à ce jour, l'augmentation ne dépasse pas 20 p. 100.

Cependant, consolider le service traditionnel n'exclut pas l'innovation. C'est à votre administration que l'on doit, de façon opérationnelle depuis juin 1983, la mise en place du service d'appel téléphonique gratuit dénommé « numéro vert » et l'extension, après avis de la commission nationale informatique et libertés, des expériences de facturation téléphonique détaillée.

Mais les exemples d'innovation ne manquent pas. Pour faire court, je me bornerai à les énumérer : annuaire électronique, téléalarme, matériels pour personnes handicapées, télécopie pour les entreprises, eurosignal.

Il est cependant un domaine d'innovation qui mérite davantage qu'une simple mention dans notre discussion, pas uniquement parce qu'il concerne dès maintenant les parlementaires dans leur vie quotidienne, mais, bien au-delà, parce que je le crois de nature à transformer profondément votre administration elle-même. Il s'agit des techniques de vidéocommunication dont le nom de promotion commerciale retenu par vos services est plus connu, celui de Télétel. Service nouveau, certes, mais

surtout — j'y reviendrai — dimension nouvelle de la communication, champ de compétences nouveau pour votre administration et, enfin, territoire d'investissements de très grande envergure. C'est le cas, notamment, du plan de câblage « large bande » de l'ensemble du territoire français, approuvé en conseil des ministres le 3 novembre 1982 et dont la maîtrise d'ouvrage reviendra à la direction générale des télécommunications.

Cette évolution de la communication visuelle, nous en voyons les premiers signes dans la vie même de l'Assemblée nationale, à travers une expérience menée en liaison avec votre ministère et la délégation à l'informatique parlementaire à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir. Grâce à cette expérience, cent d'entre nous bénéficient, depuis le 20 octobre, d'un équipement vidéo-graphique dont il nous semble raisonnable d'attendre beaucoup.

Mais les applications de cette technique à l'activité parlementaire ne sauraient faire oublier que la vidéocommunication s'affirme comme un outil universel. Vous en avez en quelque sorte la tutelle, monsieur le ministre.

Les télécommunications, ce sont, en second lieu, des moyens : des hommes avant tout, du matériel et des réseaux ensuite, une organisation enfin.

Cette organisation et son fonctionnement, vous les avez exposés devant le conseil des ministres, le 2 février 1983, en donnant lecture de la charte de gestion à moyen terme des télécommunications, à laquelle vous avez souhaité conférer, selon vos propres termes, le caractère d'un quasi-contrat de Plan pour les années 1983 à 1986, en toute compatibilité avec les objectifs du IX^e Plan.

Cette charte, premier document embrassant le moyen terme pour la branche des télécommunications, expose vos ambitions, qui sont les nôtres, et leur adjoint des moyens.

Ce sont, pour les unes, des objectifs de développement du réseau et du service du téléphone, des vidéocommunications et du télex, ainsi qu'une politique tarifaire dans ces trois domaines, et, pour les autres, un programme de recherche et développement, des engagements sur la productivité et les conditions de travail du personnel, des règles précises touchant les principaux actes de gestion financière des télécommunications.

Cependant la dimension de cette charte dépasse celle d'un pur inventaire des objectifs et des moyens.

Établie en concertation avec les organisations syndicales après une analyse détaillée du mécanisme du développement des télécommunications, elle renverse l'ancienne logique où politique tarifaire et décision d'endettement n'étaient que les conséquences inévitables d'actes de gestion, pour en faire, au contraire, les principales contraintes que s'impose et respecte le gestionnaire du service public et sous lesquelles il s'engage à développer, au mieux, notre outil de télécommunications pour atteindre les objectifs fixés pour 1986.

On ne saurait, monsieur le ministre, assez souligner la profonde transformation dans les conditions de gestion du service public des télécommunications, qu'introduit ainsi votre démarche, en respectant par ailleurs les règles du jeu financier et, parfois même, en s'y exposant davantage. Les décisions que vous appliquez en matière de rémunération de trésorerie à partir du 1^{er} janvier 1984 l'illustrent.

C'est ainsi un cadre clair, établi en concertation avec votre personnel, que vous posez, monsieur le ministre, pour le développement, au cours des quatre prochaines années, des télécommunications et de leurs infrastructures.

Permettez-moi de formuler quelques observations à leur sujet, car elles ont leur part dans la qualité de notre service public.

Notre parc de commutation temporelle s'étend. C'est là une nécessité puisque l'état de la technologie exige que nous généralisions au plus vite ces équipements jusqu'à aboutir à ce que vos ingénieurs nomment la « connexité numérique » du territoire, qui permettra la circulation de données de calcul automatique entre tous les points du réseau. C'est également un excellent moyen d'affiner le savoir-faire de nos entreprises afin qu'elles puissent conquérir des positions à l'étranger. Dans ce domaine, les résultats à porter à votre actif ne manquent pas et j'y reviendrai.

M. le président. Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

M. Henry Delisle. Je vais tâcher d'aller très vite, monsieur le président, mais j'ai beaucoup à dire ! (Sourires.)

M. Adrien Zeller. Nous n'en doutons pas !

M. Henry Delisle. Merci !

Notre équipement, c'est aussi le système « Transpac » à grande capacité d'acheminement, dont vous poursuivez l'extension dans tous les secteurs de l'économie où il est appelé à rendre de multiples services, notamment aux entreprises. Il a accueilli le 2 juin son dix millième abonné.

C'est enfin, et surtout, le réseau optique à large bande dont votre administration, en liaison avec la mission interministérielle qu'anime mon collègue Bernard Schreiner, organise le développement, avec la collaboration des collectivités locales, dont il importe que vous demeuriez l'unique interlocuteur.

Pressé par M. le président, j'aborde maintenant le troisième aspect de votre action que je voulais traiter dans mon intervention en vous priant, monsieur le ministre, de m'excuser si je fais l'impasse sur le deuxième. Cela ne signifie pas qu'il est moins important que les autres, mais les impératifs d'horaire m'obligent à aller plus vite.

Le troisième aspect de votre action en matière de télécommunications sur lequel je m'arrêterai, un instant, concerne les résultats financiers.

M. Michel Noir. Ah !

M. Henry Delisle. Je relève d'abord que, au travers de la charte de gestion à moyen terme des télécommunications, vous avez souhaité clarifier certaines modalités de la gestion financière de ce secteur de vos attributions. Le groupe socialiste, au nom duquel je m'exprime, se félicite de cette initiative, qui contribue à un meilleur contrôle parlementaire des finances publiques.

C'est dans le même souci de rigueur financière que vous avez érigé, le 12 mai dernier, le service des programmes et affaires financières de la direction générale des télécommunications en une direction de plein exercice, responsable des grands équilibres des télécommunications.

Ces équilibres sont, certes, financiers, mais aussi, et plus largement, macro-économiques.

A ce propos, je tiens à mentionner l'estimation que l'on peut retenir, à ce jour de l'excédent d'exploitation des télécommunications pour 1984 : 5,9 milliards de francs à comparer avec les 4,3 milliards de francs de 1983. Ce chiffre, monsieur le ministre, est un symbole ; il reflète l'élan que vous entendez donner au service public.

Les conditions d'affectation de ces résultats donnent lieu à une tradition polémique à laquelle nos collègues de l'opposition ne failliront probablement pas. Certes, personne n'oserait affirmer que les relèvements sur le budget annexe au profit du budget général relèvent d'un mécanisme sain. Cependant il faut composer avec la réalité et je veux, en cette occasion, rendre hommage à votre souci de clarté financière, qui a conduit à inscrire, pour la première fois, les sommes promises à ce transfert, dans un compte spécial, dit fonds de réserve, créé conformément à l'article 6 de la charte de gestion à moyen terme des télécommunications. Je pense que, le moment venu, vous commenterez ces différents mouvements, ainsi que les chiffres concernant les autorisations d'emprunt pour 1984.

En ce qui concerne, enfin, la participation de votre ministère à la gestion de la filière électronique, je veux vous dire, monsieur le ministre, à quel point notre groupe est perplexe.

M. Michel Noir. Le nôtre aussi.

M. Henry Delisle. Nous sommes certes satisfaits de voir les attributions de votre ministère s'étendre, puisque cette mesure vous rend dépositaire de la tutelle sur les secteurs des télécommunications, de l'informatique, de la bureautique, dont les synergies sont tellement évidentes, ainsi que l'interlocuteur des entreprises de ces secteurs. Vous devenez même, pour l'une d'entre elles, son actionnaire public.

Nous nous interrogeons cependant, monsieur le ministre, en ce qui concerne les modalités de la contribution financière des P.T.T. dont la fixation claire apparaît nécessaire.

J'aborderai enfin un second type de grands équilibres qui situent l'importance économique de vos responsabilités.

M. le président. Mon cher collègue, il faut absolument conclure.

M. Henry Delisle. C'est ma conclusion, monsieur le président.

M. le président. Si vous dépassiez trop votre temps de parole, je devrais réduire le nombre des questions de votre groupe, ce qui serait délicat.

M. Michel Noir. Vous nous laisserez un peu plus de temps de parole pour compenser !

M. Henry Delisle. Monsieur le président, j'ai déjà raccourci mon propos. Laissez-moi encore quelques instants.

J'en terminerai donc en évoquant un aspect tout particulier de cette dimension économique qu'ont vos responsabilités, monsieur le ministre, dans le domaine des télécommunications. Je veux parler du rôle d'exportateur ou d'initiateur d'exportations qui est le vôtre.

La discussion budgétaire qui s'est déroulée à l'automne dernier a fait la référence qu'il convenait à l'important contrat conclu entre le Gouvernement français et le Gouvernement indien quelques mois auparavant.

M. Adrien Zeller. Et la Chine !

M. Henry Delisle. Depuis lors, au rythme de vos déplacements, de nombreux autres contacts ont pu être noués ou poursuivis, il faut le dire. Tel fut le cas en avril dernier en Jordanie, au début du mois de mai en Chine à l'occasion du voyage du Président de la République, puis en Tunisie, où un important programme d'équipement téléphonique utilisant la technologie française est mis en œuvre.

M. Michel Noir. L'héritage !

M. Henry Delisle. En retrait de vos déplacements, les relations d'entreprises à entreprises se poursuivent, permettant ainsi à la commutation temporelle française d'être présente dans quarante pays et de donner au secteur industriel français des télécommunications l'une des quatre premières places mondiales sur les marchés à l'exportation.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très bien !

M. Michel Noir. Encore l'héritage !

M. Henry Delisle. Je ne ferai pas à M. Noir le plaisir d'entrer dans son jeu.

Après avoir progressé de 6 p. 100 en 1981, l'ensemble des commandes enregistrées sur ces marchés a augmenté de 12 p. 100 en 1982. Peut-être nous annoncerez-vous un chiffre aussi brillant pour 1983.

Ainsi, à l'extérieur comme à l'intérieur, les dépenses que nous examinons ont un puissant effet stimulant pour l'activité économique de notre pays. Il est important de le souligner, plus peut-être encore dans cette période où chacun de ceux qui travaillent, très souvent durement, pour assurer le service public — que ce soit aux télécommunications ou à la poste — peuvent être tentés de céder à l'impatience ou au découragement.

C'est en pensant à chacun de ces travailleurs du service public que je conclurai, en vous disant, monsieur le ministre, que si, à certains égards, comme tel est le cas des mesures touchant à l'emploi ou aux revendications catégorielles, le budget annexe des P.T.T. présente, naturellement, certains signes extérieurs de rigueur, il s'agit cependant d'une rigueur bien ordonnée dont nous savons qu'elle est une recherche de la croissance.

Pour cette raison, monsieur le ministre, le groupe socialiste — au nom duquel je m'exprime — votera le projet de budget annexe des P.T.T. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Mes chers collègues, la mansuétude de la présidence bénéficiera certes à tous, mais je souhaite que les derniers orateurs inscrits respectent leur temps de parole.

La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le président, je vous remercie de votre mansuétude dont j'essaierai de ne pas abuser.

Monsieur le ministre, on aurait pu penser qu'un gouvernement comme le vôtre était bien mieux placé que les gouvernements d'avant 1981 pour conduire un grand service public tel que celui des P.T.T.

M. Bernard Schreiner. C'est ce qu'il a fait.

M. Adrien Zeller. Hélas ! après deux ans et demi et, surtout, après les avatars sociaux qu'ont connus les P.T.T. au cours de l'année 1983, force est de constater l'apparition d'une nouvelle crise de ce service public, en particulier dans les postes, et l'absence de progrès social durable — j'insiste sur ce mot — pour la masse des quatre cent mille agents que comprend votre ministère. Certes, votre effort tendant à maintenir à un haut niveau les actions de modernisation des télécommunications est évident. Je le reconnais volontiers, mais il faut déplorer le coût de cet effort et la manière dont il est conduit.

D'abord, il est poursuivi au moyen d'un endettement croissant. Il progressera en effet, l'année prochaine, presque autant qu'en 1983 en valeur absolue. Cela est d'autant plus coûteux que la valeur de notre monnaie face aux grandes monnaies étrangères n'a pu être maintenue.

Ensuite, il y a eu des compressions brutales et difficilement compréhensibles de certains avantages sociaux dont bénéficiait votre personnel, au moment même où ce dernier n'échappe pas à la baisse, générale et programmée depuis mars 1983, du niveau de vie des Français.

Par ailleurs, ce résultat a été accompagné de ponctions répétées au bénéfice du budget général. Le prélèvement représente désormais une véritable taxe sur les communications téléphoniques et sur les télécommunications. La vérité budgétaire et la vérité politique auraient été mieux servies par une officialisation de cette pratique « parafiscale », c'est-à-dire par la reconnaissance du fait que l'on a institué un impôt sur les communications téléphoniques. Les Français auraient ainsi su ce qui se passe.

Enfin, je note que vous faites preuve d'un certain optimisme dans vos prévisions de recettes d'exploitation. Vous estimez en effet que votre chiffre d'affaires augmentera de 10 p. 100 en 1984. Or je ne vois pas comment vous pourriez atteindre cet objectif, dans la mesure où il est prévisible que les familles vont également limiter leurs communications téléphoniques privées, compte tenu de l'évolution du budget des ménages. A cet égard, je vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Revenons-en au problème de la gestion des postes.

Pour être concret et afin de donner plus de force à mon propos, je le limiterai à la situation en Alsace. Je n'hésite pas à affirmer, monsieur le ministre, que, dans ma province, la situation en la matière est plus mauvaise qu'en 1980. En effet, les créations d'emplois intervenues en 1982 — une trentaine — ont tout juste permis de compenser la diminution des heures supplémentaires et la suppression des crédits d'auxiliaire. Or, entre-temps, le trafic a augmenté de 4 p. 100 et il n'y a pas eu, dans ma région, de nouveaux progrès de la mécanisation. Si vous interrogez les responsables régionaux de tous niveaux, ils ne pourront que confirmer mon propos. Il est certes limité à ma région, mais il pourrait difficilement être démenti, même si d'autres régions se plaignent moins.

Pour 152 emplois demandés, 36 ont été obtenus, ce qui place l'Alsace en dernière position de toutes les régions de France, juste au niveau de la Guadeloupe et de la Réunion qui comptent cinq fois moins d'habitants.

Sur un plan plus général, votre tentative d'instaurer les trente-sept heures de travail hebdomadaire, sans donner aucun moyen nouveau, s'apparente à une sorte de pari ou de pétition de principe qui ne peut qu'engendrer la déception. Ne cherchez pas ailleurs la cause du mécontentement dont les usagers, le service public et vos propres agents sont les victimes.

Je pourrais aussi citer la situation des receveurs-distributeurs ou celle des conducteurs de travaux du service des lignes qui attendent des nominations dans des postes vacants, souvent depuis très longtemps. Tout cela illustre un malaise réel.

Des problèmes sont également apparus à propos des primes, notamment au niveau des cadres et des cadres supérieurs. En effet, une modification des règles de distribution des primes est intervenue alors que la moitié de leur montant avait déjà été distribuée. Votre position est donc difficilement défendable et vous savez très bien que les cadres des P.T.T. vous demandent de rapporter ces mesures et d'engager une véritable concertation. Pour ma part, je ne suis pas hostile à votre intention d'adapter le montant des primes aux mérites des cadres. Mais vous avez visiblement pris cette décision en catastrophe, parce qu'il fallait inscrire, dans le budget de l'Etat, le plus grand nombre possible de mesures d'économie. Vous intervenez d'une manière qui est très mal acceptée, alors que cette décision est tout à fait justifiable à certains égards.

Pour en terminer rapidement, afin de satisfaire notre président plein de mansuétude, laissez-moi vous interroger très brièvement, monsieur le ministre, vous qui êtes devenu le ministre de tutelle du centre mondial « Informatique et ressources humaines », sur l'efficacité réelle de cet organisme dont la création a fait, naguère, tant de bruit. Je me borne à vous poser la question, alors que beaucoup de spécialistes n'hésitent pas à parler de *gâchis* financier et intellectuel.

M. Henry Delisle. Mauvais esprit !

M. Adrien Zeller. Je voudrais savoir si vous êtes satisfait de la gestion de ce centre et des résultats obtenus au regard des moyens très importants dont il a bénéficié. Si l'on en croit la presse américaine, le mode de fonctionnement de ce centre reviendrait « à faire faire de la recherche en France par des Américains surpayés, à produire du software destiné aux Africains avec du matériel qui sera inévitablement japonais ». Je ne fais que soumettre ces remarques parues dans la presse américaine à votre méditation.

D'ailleurs, le petit ordinateur à tout faire, *made in France*, à la portée de tous, annoncé il y a deux ans avec grands fracas, notamment dans une partie de la presse qui vous est favorable, n'a toujours pas vu le jour.

Je m'interroge également sur l'action réelle de ce centre en matière de formation des jeunes chômeurs. Je n'ai, en effet, encore rien vu venir en Alsace, mais sans doute suis-je trop impatient ! Peut-être que, lorsque quelques milliards supplémentaires auront été dépensés, une vingtaine de chômeurs seront formés dans ma province. En tout cas, je ne désespère pas !

Pendant ce temps, les universités, notamment certaines universités parisiennes, se plaignent de manquer cruellement de moyens et d'équipements pour former les informaticiens de demain. Je serais heureux d'entendre votre réponse sur ce point en espérant que celle-ci sera de nature à rassurer les universitaires qui possèdent la matière grise nécessaire pour faire face à votre défi technologique de demain et qui m'ont chargé de vous poser cette question. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je consacrerai cette brève intervention au service de la poste et aux services financiers.

Le rapporteur de la commission de la production et des échanges et le ministre des P.T.T. l'ont souligné, la progression globale du budget annexe est plus forte que celle du budget de l'Etat, ce qui traduit une volonté de poursuivre l'effort réel engagé depuis 1981 pour améliorer ce grand service public.

Cet effort produit ses fruits. L'amélioration du service de la poste se traduit dans les chiffres et dans les statistiques.

Mais l'effort de modernisation doit être poursuivi. A cet égard, en matière d'investissement, si les autorisations de programme progressent de 9,8 p. 100 pour les télécommunications, elles n'augmentent que de 6,5 p. 100 pour la poste.

Or l'effort de modernisation doit être celui de l'ensemble des P.T.T., vous l'avez vous-même souligné à de nombreuses reprises, monsieur le ministre. Il serait sage d'encourager plus activement l'investissement à la poste : modernisation des centres de tri, équipement et modernisation des bureaux de poste, amélioration des conditions de travail, mise en place des nouveaux services de télécopie, téléimpression et vidéo-texte.

La poste est engagée sur tous ces créneaux et c'est une bonne chose.

Mais il y a aussi les places à reconquérir. Je pense à celle du courrier très rapide dans les grandes villes, à Paris, Lyon et Marseille, où une multitude de porteurs, coursiers et distributeurs express remplissent une fonction que la poste devrait pouvoir assumer.

La télécopie pourra jouer ce rôle lorsque le réseau sera plus développé et les tarifs plus accessibles.

Cette modernisation rapide est souhaitée par les usagers. Elle améliorerait aussi l'intérêt du travail à la poste, en maintenant intact ce qui fait sa caractéristique : un réseau très dense où le contact humain reste privilégié et toujours possible, un réseau polyvalent capable d'effectuer non moins de 730 opérations différentes, un service public en développement dont toute la gestion doit être précisément orientée vers le développement.

Les services financiers doivent de la même manière aller vers une modernisation rapide. La carte à mémoire, la monétique doivent être les vecteurs de ce développement.

A cet égard, il faut souligner la baisse préoccupante du taux des intérêts versés par le Trésor ; avec 5,5 p. 100, nous atteignons le point le plus bas depuis des années. Or il faut rappeler, et la Cour des comptes l'avait signalé, que même à 6,5 p. 100, le service était déficitaire. Devant le conseil supérieur des P.T.T., une amélioration de 6,9 p. 100 avait été envisagée. Aujourd'hui, il faut craindre qu'une spirale ne s'engage. A trop déconnecter le coût de gestion et la rémunération des dépôts, on ne facilite pas une bonne gestion.

J'évoquera maintenant la situation des personnels et des rémunérations.

Aucune création n'étant possible dans la fonction publique, le budget des P.T.T. ne fait pas exception.

De 1981 à 1983, plus de 26 000 postes ont été créés, ce qui est bien.

Mais sur 30 000 agents non titulaires, il y en a 16 000 qui peuvent être titularisés parce qu'ils ont acquis l'ancienneté nécessaire.

Cette constatation appelle deux conclusions :

D'une part, 14 000 auxiliaires ne peuvent pas être titularisés. Ce chiffre paraît élevé. Je ne méconnais pas la souplesse nécessaire dont a besoin tout service, mais 14 000 emplois précaires, c'est trop !

D'autre part, la titularisation doit se faire en catégorie « C ». Il serait paradoxal que la loi de titularisation aboutisse à développer une catégorie « D » dans les P.T.T. J'ajoute que ce serait contraire à l'esprit de l'accord de 1983 dans la fonction publique. Sur ce point, j'aimerais obtenir, monsieur le ministre, des précisions et des assurances.

En outre, la poursuite de la pause catégorielle ne peut empêcher certaines difficultés de s'exprimer avec acuité. Je pense, bien entendu, aux receveurs-distributeurs...

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Georges Sarre. ... dont le reclassement indiciaire représenterait 7,2 millions de francs. Je pense aussi au tableau d'avancement pour 1984, spécialement pour les contrôleurs. Les emplois créés depuis deux ans ne sont pas « pyramidés ». Je souhaite donc que vous nous indiquiez si des mesures spéciales peuvent être prises pour améliorer ces tableaux d'avancement ; faute de quoi des tensions sérieuses sont à craindre.

M. Michel Noir. Il n'y a plus de sous !

M. Georges Sarre. J'aborderai enfin la question des primes. La deuxième partie de la prime de rendement doit pouvoir évoluer d'une manière substantielle. Il serait nécessaire, monsieur le ministre, d'engager un processus, d'arrêter des étapes dans l'esprit de la commission Cumin.

Quant à la prime de résultat d'exploitation, égale pour tous et qui est un élément de lutte contre les inégalités, notre surprise a été grande de constater qu'elle avait été amputée de 1 p. 100 par rapport à ce qu'avait décidé le Parlement.

M. Michel Noir. Absolument !

M. Georges Sarre. En effet, 44 francs ont été prélevés sur une prime de 1 700 francs. Je laisse imaginer l'effet déplorable produit sur les personnels.

En conclusion, je souhaite que les discussions engagées avec les organisations syndicales portent non seulement sur les revendications, mais aussi sur la qualité et l'avenir du service public. Tous les choix qui s'offrent à nous impliquent une certaine conception de ce service public, qui est l'apanage de votre action. Engageons-nous résolument dans cette voie et, j'en suis sûr, les personnels et les usagers en seront pleinement satisfaits. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le ministre, mes chers collègues, au-delà d'une première réflexion d'ordre général concernant la poste, j'évoquerai quelques questions qui relèvent de la réalité quotidienne dans laquelle cette administration tient une si grande place.

Certains propos accréditent l'idée selon laquelle nous aurions une poste au-dessus de nos moyens, une poste de luxe, ce qui justifierait une application extrême de la rigueur à son encontre.

Certes, la rigueur impose une recherche de la plus grande efficacité. Cependant il y a un pas à ne pas franchir : transformer une politique de rigueur en une politique d'austérité et d'appauvrissement du service rendu à nos concitoyens.

Bien sûr, la poste française supporte allégrement la comparaison avec ses homologues des principaux pays voisins et nous devons nous en réjouir. Mais il ne serait pas acceptable que toute avance de la France en un quelconque domaine économique et social soit présentée comme un luxe et que l'avenir soit trop souvent annoncé à travers des mesures de régression.

Depuis 1981, vous vous êtes attaché, monsieur le ministre, à promouvoir une politique dynamique dont nous partageons les objectifs, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises à cette même tribune. Force est cependant de constater que les contraintes de rigueur budgétaire pour 1984 ne permettent pas de progresser dans le sens souhaité.

Si nous sommes, nous aussi, très attachés à la modernisation et à une saine gestion financière du service de la poste, nous considérons que l'intégration de nouvelles technologies doit se faire sur des objectifs d'amélioration du service public et de l'élargissement de sa mission.

Notre collègue Jean Jarosz a noté avec justesse dans son rapport écrit que « cela nécessite une politique d'information, une véritable stratégie sociale et une concertation permanente et réelle ». Cette nécessité s'impose tant au public et aux usagers qu'aux personnels.

Aussi, les réactions très critiques de nombreux militants syndicalistes que j'ai rencontrés depuis septembre à l'égard de certaines orientations et décisions me conduisent-elles à solliciter votre attention sur quelques points.

Un projet de budget pour 1984 trop éloigné de celui qui était prévu en mai dernier, des décisions de l'administration trop différentes des conclusions de récentes études ou concertations, risquent de donner naissance à un malaise réel et profond dont le Gouvernement se doit de prendre la mesure.

Je partage personnellement certaines interrogations sur le maintien du système actuel de tarification, qui distingue des lettres et des plis non urgents alors que la mécanisation va plutôt dans le sens d'une plus grande capacité à traiter le courrier dans sa masse.

Je m'interroge également sur certains faits qui m'ont été rapportés. N'est-il pas navrant que « ne pas ralentir systématiquement l'acheminement de certains plis non urgents » pourrait être considéré comme une faute professionnelle ?

Le courrier posté le jeudi après-midi n'arrive que le lundi. Comme mes collègues, j'ai pu apprécier dans l'acheminement du courrier parlementaire les conséquences négatives de récentes décisions concernant le courrier des administrations.

M. Michel Noir. Très bien !

M. Paul Chomat. Certains personnels qui soulignent une détérioration du service public ne sont-ils pas fondés à le faire ? D'ailleurs d'importantes dérogations qui ont déjà été décidées tendraient à le prouver.

Dans les centres villes, des restrictions sont apportées à la levée et à la collecte du courrier avec la mise en place d'horaires incompatibles avec le dépouillement du courrier dans les entreprises, les bureaux ou les administrations. Là encore, la concertation et l'information semblent faire défaut sur le terrain.

Nous nous devons de maintenir l'image de marque et la qualité de notre poste, fondées sur la rapidité, la régularité et la sécurité.

Des mesures s'imposent pour aller vers l'amélioration du service rendu.

Les bureaux de poste pourraient jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de l'information administrative ou pratique grâce à une introduction généralisée de la télématique. Cela rend encore plus urgentes l'ouverture de bureaux de poste dans les quartiers neufs des villes et la mise en place rapide d'un aménagement moderne de certains bureaux qui sont loin de constituer la vitrine que l'on peut souhaiter à notre poste et qui sont loin d'offrir la sécurité souhaitée par les personnels et par les usagers.

Je suis fréquemment sollicité pour que la poste élargisse les possibilités de mandatement à domicile en faveur des personnes âgées et leur accorde davantage de publicité. Ce service permettrait de réduire les risques d'agression à l'abord des bureaux de poste, qui inquiètent beaucoup les personnes âgées.

Je tiens également à évoquer très rapidement les récriminations des personnels sur le retard apporté à prendre budgétairement en compte certaines revendications catégorielles du fait du prolongement d'une pause qu'avait instaurée le gouvernement de M. Barre.

Certes, des mesures de promotion interne ont été permises par les créations d'emplois intervenues depuis deux ans et demi, mais le contentieux s'est élargi à de nombreuses catégories — receveurs-distributeurs, receveurs de quatrième classe, vérificateurs, catégorie B du service des lignes, services de la distribution et de l'acheminement, services automobiles, main-d'œuvre de nettoyage.

Ne répondez à ces revendications que par la seule évocation de la rigueur, alors que toutes les études établissent l'importance des bas salaires parmi les postiers — ce qui rend plus sensible toute baisse du pouvoir d'achat — m'apparaît non seulement très contestable mais en tout état de cause très dangereux.

Pour justifier des économies, sans évoquer les charges indues que supportent les P.T.T., on enfourche parfois le cheval du « postier qui coûte cher ». Cette inclination est tout aussi contestable et tout aussi dangereuse.

Tels sont, monsieur le ministre, les quelques points que je voulais évoquer en dehors de toute analyse globale, sur la base d'une sensibilité locale, pour faire écho à des inquiétudes et à des interrogations qui me semblent justifiées, qui, pour le moins, appellent davantage de concertation et d'information et qui demandent que soient confirmés les objectifs de la gauche pour les P.T.T., objectifs qui ont été largement approuvés par les personnels et favorablement accueillis par les usagers. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T. Mesdames, messieurs les députés, ce matin les grandes masses du projet

de budget pour 1984 vous ont été présentées de façon claire et pertinente par les rapporteurs, M. Bonnet et M. Jarosz, que je voudrais remercier ici pour la qualité de leurs rapports.

Il s'agit donc du troisième projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre au Parlement et il me semble utile et nécessaire de le replacer dans la perspective du développement à moyen terme de la poste et des télécommunications. D'ailleurs, les différents intervenants qui m'ont précédé ont placé de façon responsable — je tiens à le souligner — leur propos sur ce terrain.

Car la question essentielle n'est-elle pas celle-ci : comment, dans une période de rigueur, qui s'impose à tous et dans le cadre du IX^e Plan, les P. T. T., au moyen de l'outil budgétaire, peuvent-ils accomplir leurs deux missions essentielles : premièrement, assurer la bonne marche du service public, deuxièmement, participer à l'avant-garde de la compétition technologique et industrielle, à l'œuvre de redressement et d'expansion du pays ?

Les postes et télécommunications se situent nettement au premier rang des grandes entreprises nationales. Je ne retiendrai que deux caractéristiques principales.

La première est la croissance rapide de l'activité. Le chiffre d'affaires des télécommunications, les rapporteurs l'ont rappelé, était de 63 milliards de francs en 1983, contre 55 milliards de francs en 1982, soit une progression de 14,5 p. 100. Pour 1984, la prévision s'établit à 70 milliards de francs, soit une augmentation de 11,1 p. 100.

Le chiffre d'affaires de la poste s'établit à 62 milliards de francs en 1983 contre 55,5 milliards de francs en 1982, c'est-à-dire en accroissement de 11,7 p. 100. La prévision pour 1984 est de 67,3 milliards de francs, soit une progression de 8,5 p. 100.

Autre caractéristique : le niveau élevé de l'investissement. Les crédits de paiement utilisés aux télécommunications sont passés de 22 milliards de francs en 1982 à 25,4 milliards de francs en 1983, soit une progression de 15,5 p. 100. Les crédits proposés pour 1984 sont de 30 milliards de francs, soit une augmentation de 18,1 p. 100.

Les autorisations de programme étaient de 27,2 milliards en 1982, de 28,5 milliards en 1983. Elles seront de 33,4 milliards en 1984.

Enfin, les crédits de paiement utilisés à la poste qui étaient de 2,3 milliards en 1983, contre 2,1 milliards en 1982, en progression de 9,5 p. 100, seront en 1984 de 2,9 milliards, soit une augmentation de 26 p. 100.

Quand on connaît les difficultés actuelles des entreprises privées ou publiques à investir, cette évolution des crédits est la marque que le secteur public des P. T. T. investit lourdement.

M. Michel Noir. Ce n'est pas nouveau !

M. le ministre chargé des P. T. T. Sans doute, mais encore faut-il le souligner puisque, pris par le temps, monsieur Noir, vous ne l'avez pas fait ce matin ! (Sourires.)

Les postes et télécommunications constituent une communauté de travail, riche de plus de 480 000 agents qui accomplissent les missions traditionnelles du service public avec compétence et dévouement, pour une écrasante majorité d'entre eux, et s'adaptent progressivement aux nouvelles tâches qui leur sont fixées.

Les résultats en matière de télécommunications sont significatifs mais vous conviendrez que, dès la discussion budgétaire de 1981, j'ai reconnu l'héritage dans ce domaine.

M. Michel Noir. Exact !

M. le ministre chargé des P. T. T. Le cap du vingt millionième abonné a été franchi. Il a été salué, comme vous le savez, par le Président de la République, ainsi que par le rapporteur, M. Jarosz. A la fin de l'année, nous approcherons des 21 millions d'abonnés.

On cite moins, parce que moins spectaculaires, les progrès du télex, qui compte aujourd'hui plus de 100 000 abonnés, ou les progrès du réseau Transpac, c'est-à-dire le réseau de transmission de données par paquets, qui est, avec 10 000 abonnés, le premier du monde. Je ne veux pas dire que d'autres pays n'ont pas plus de réseaux ; par exemple, les Etats-Unis disposent de nombreuses sociétés mais il convient d'en faire l'addition. Je veux simplement dire qu'aucun organisme, aucune société au monde n'a autant d'importance que le réseau Transpac dans le domaine des transmissions de données.

Cela n'épuise pas toutes les missions du téléphone telles qu'elles sont contenues dans la charte de gestion à moyen terme des télécommunications.

La télématique se développe sous les auspices les plus favorables. Le parc installé de minitel sera, à la fin de 1983, de 80 000 chez les particuliers et de 10 000 à 20 000 dans les

entreprises, ce qui est un succès : cela fait donc un total de 90 000 à 100 000 minitels. Pour la fin de 1984, nous pensons que le parc installé sera de 450 000 minitels dont 400 000 chez des particuliers.

Un article récent nous apprenait que la télématique commençait à prendre aux Etats-Unis qui, vous le savez, ont été longtemps réticents à son égard. Il est sûr que pendant de longues années, le pays qui aura le parc de minitels, de loin le plus important, sera la France. Il convenait de le souligner. Mais il faudra aussi continuer à perfectionner ces terminaux. Leur adjoindre des lecteurs permettant le décodage, les transformer peu à peu en véritables terminaux d'ordinateurs.

On peut augurer du formidable rôle pédagogique que ces terminaux pourront jouer, à une époque où la formation des jeunes mais aussi des adultes est un des enjeux principaux.

Cette forme de télématique, qui ne couvre encore qu'une partie du territoire — la région parisienne sera équipée à la fin de ce mois et d'autres régions à la fin de l'année — va modifier bien plus qu'on ne le croit l'environnement. Le vécu quotidien d'une partie importante de la population et on ne soupçonne pas aujourd'hui encore toutes les utilisations possibles.

A propos du plan de développement des réseaux câblés, M. Noir a critiqué ce matin la politique gouvernementale. Certes, c'est le rôle de l'opposition, mais si je reconnais l'héritage, je lui demande de considérer qu'en ce domaine il s'agit d'une décision de ce gouvernement et du Président de la République qui remonte au 3 novembre 1982.

M. Claude Wilquin. Très bien !

M. le ministre chargé des P. T. T. Je rappelle aussi qu'il y a sept ans c'est la décision inverse qui avait été prise.

M. Bernard Schreiner. Exact !

M. le ministre chargé des P. T. T. Nous avons donc bel et bien la volonté de ne pas nous contenter de gérer, même de façon positive, l'héritage qui nous a été transmis. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Martin Malvy. Parfait !

M. le ministre chargé des P. T. T. Les orientations définies le 3 novembre 1982 restent valables.

Comme je l'ai indiqué l'autre jour devant l'I. D. A. T. E., à Montpellier, il s'agit en quelque sorte de reproduire, grâce notamment à la filière télématique-vidéocommunications, un processus comparable à celui engagé par la loi de 1881 libérant la presse qui, jointe aux mesures sur la scolarité obligatoire et gratuite — vous savez que ces mesures ont eu du bon — a fourni le soubassement culturel à l'entrée dans le monde économique du xx^e siècle. Et j'ajoutais que le plan câble n'est pas non plus comme certains ont voulu le faire croire, une machine de guerre, une ligne Maginot contre d'autres vecteurs de la communication. Si dans un premier temps on pouvait séparer, voire opposer, câble et satellite, télématique et micro-ordinateur, quatrième chaîne et magnétoscope, la réalité des utilisations montrera vite que les uns ne vont pas sans les autres et même que chacun a besoin de l'autre. Contrairement donc aux idées de concurrence qui ont cours à la fois chez les détracteurs et les défenseurs des uns et des autres, nous assumerons nos responsabilités en matière de réseaux sans prétendre nuire à quiconque.

Le rythme de réalisations de cet ambitieux projet est tout à fait satisfaisant. Nos appels d'offres ont été lancés à temps, deux entreprises ont été retenues et les signatures de marché vont intervenir cette semaine, peut-être même aujourd'hui.

Je dirai un mot sur le satellite : un orateur a rappelé que Télécom I serait lancé à la fin du printemps de 1984 si le programme d'Ariane n'est pas trop encombré, ce qui peut être la rançon du succès.

M. Michel Noir. Et c'est l'héritage !

M. le ministre chargé des P. T. T. Quant au choix du satellite de télédiffusion, il s'agit en effet d'un choix délicat. Récemment, nous avons été informés que les Etats-Unis hésitaient furtement à ce sujet. Nous devons, à un moment où l'argent public nous est mesuré, choisir le meilleur système qui rendra le meilleur service, notamment à la population française, même si nous devons parfois évoluer vers des formules mixtes, associant la télévision semi-directe, par exemple, et les télécommunications.

Je reviens aux réseaux câblés pour souligner qu'à cette occasion nous avons vérifié que, dans le domaine de l'électronique, les petites et moyennes entreprises pouvaient parfois être plus inventives et plus dynamiques que les grandes. L'autre jour,

je me trouvais dans le nord de la France, où j'ai visité une petite entreprise qui su fournir des solutions modernes, astucieuses aux problèmes encore compliqués que posent les fibres optiques.

J'en viens à la poste : plus de 14 milliards d'objets de correspondance ont été acheminés en 1982. Son activité continue de se développer, à l'image de ce qui est observé dans la plupart des pays avancés. Parallèlement à l'acheminement classique du courrier, des modes rapides et performants d'acheminement sont mis en œuvre — Postadex, Postclair. Les services financiers se sont modernisés avec l'adhésion au groupement « carte bleue » et le développement de la carte à mémoire.

J'ai la ferme volonté de faire de la poste comme des télécommunications l'un des supports du développement et de l'application de cette technologie nouvelle pour laquelle la France est en avance, à savoir la carte à mémoire, car il faut bien reconnaître que l'appareil bancaire n'a pas toujours répondu de ce point de vue aux attentes.

M. Michel Noir. C'est vrai.

M. le ministre chargé des P. T. T. Si les P. T. T. ne manquent pas d'atouts face aux défis de l'heure, c'est-à-dire l'aggravation de la crise, il est indéniable que le projet de budget pour 1984 les confronte à de nouveaux paris.

Héritière d'un lourd passé d'endettement, la poste continue à connaître une situation inquiétante. Il est vrai que le déficit d'exploitation de 1984 sera de 1 878 millions de francs contre environ 2 200 millions de francs selon les prévisions actuelles pour 1983. Comme par le passé, la poste ne dégage aucun autofinancement pour son budget d'équipement. Elle a à faire face à un besoin de financement de plus de 6 milliards de francs, soit un montant pratiquement inchangé par rapport à 1983, ce qui concourt à aggraver son endettement.

Une telle aggravation est en partie le résultat de deux décisions du Gouvernement dictées par la nécessité.

Il s'agit d'abord du taux de rémunération des C. C. P. qui est ramené de 6,5 p. 100 à 5,5 p. 100. La moins-value des recettes équivaut à 1 milliard de francs. Plusieurs d'entre vous, notamment M. Sarre, en ont parlé. Il convient pourtant de remarquer que la baisse d'un point d'intérêt, conforme d'ailleurs à l'évolution des prix, qui a affecté les dépôts de la caisse nationale d'épargne — « l'Oiseau bleu » —, a aussi permis à la poste d'économiser environ 2 milliards de francs. S'il faut citer le chiffre concernant les chèques postaux, il faut aussi mentionner celui de la caisse nationale d'épargne.

Par ailleurs, un nouveau mode de rétribution, pour la poste, des frais d'acheminement du courrier des administrations, hors sécurité sociale a été retenu. Pour un acheminement en première catégorie, le budget général payait le tarif correspondant, affecté d'un abattement de 25 p. 100. Aujourd'hui, pour l'acheminement en pli non urgent, en vigueur depuis le 1^{er} septembre, le budget général ne verserait que le tarif non urgent affecté également de l'abattement de 25 p. 100. Dans ces conditions, la moins-value, du fait de ce nouveau mode de rétribution, serait de l'ordre de 600 millions à 1 milliard de francs en 1984. Cela signifie, en clair, que la poste sera rétribuée, pour les prestations qu'elle fournit aux administrations pour un montant inférieur.

Les répercussions importantes de ces décisions sur le compte d'exploitation prévisionnel de la poste rendaient nécessaire un réexamen d'ensemble de la situation et des perspectives de la poste. Au moment où la direction générale des postes a entrepris une réorganisation en profondeur visant à établir la vérité des horaires et des effectifs, à rétablir la plus grande égalité possible dans la charge de travail demandée à chaque catégorie d'agents — je pense notamment au tri, au guichet, à la distribution et au services financiers pour ne citer que ces grands secteurs — à développer la solidarité entre ces diverses catégories d'agents, à favoriser les actions complémentaires conjuguées de la poste et des télécommunications, il est grand temps de faire progresser la vérité des comptes.

Les transferts de charges entre budget général et budget annexe doivent rester l'exception et, en tout cas, ne doivent pas peser de manière anormale sur les résultats d'exploitation. La clarté en ce domaine doit passer par une appréciation correcte des prix de revient, les prestations fournies par la poste devant être facturées, au minimum, sur la base de ces prix de revient.

Les travaux déjà menés en vue de la charte de gestion de la poste vont être repris en ce sens. Les objectifs seront les suivants : prendre en compte la réorganisation en cours pour porter une appréciation sur la meilleure adéquation entre les missions de la poste, les moyens à mettre en œuvre et les coûts — c'est-à-dire les tarifs — pour les usagers ; renforcer la « crédibilité » de la poste, auprès des partenaires extérieurs.

A cet effet, j'ai décidé de mettre en place, dès décembre 1983, une commission présidée par un professeur d'université, spécialiste des questions d'organisation administrative et de gestion et comprenant, paritairement, des rapporteurs extérieurs aux P. T. T., venant des grands corps de l'Etat, des fonctionnaires de la poste, de grades divers, n'appartenant pas à l'administration centrale.

La mission impartie à cet organisme sera limitée à six mois : l'objectif est de conclure, dans la concertation avec les parties prenantes et notamment les organisations syndicales, la charte de gestion de la poste d'ici à mai 1984, en vue des arbitrages du projet de budget pour 1985. La commission rencontrera, aussi souvent que nécessaire, les représentants du personnel, dans le respect des règles de concertation que j'évoquais à l'instant. Elle entendra également les représentants des usagers de la poste, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises, notamment celles qui sont à l'origine d'une part importante du trafic postal. Je pense plus spécialement aux entreprises de presse et à la vente par correspondance.

Parallèlement, les conflits dans les centres de tri étant à présent terminés, le moment est venu de reprendre, avec les représentants du personnel, l'examen de tous les problèmes de gestion qui se posent à la poste.

Plusieurs orateurs se sont fait l'écho des récents conflits. M. Zeller a déclaré en substance que nous n'avions pas fait aussi bien que ce qu'il avait prévu car il s'attendait à ce que nous fassions bien mieux que la précédente majorité. (Sourires.)

M. Adrien Zeller. Vous avez fait plus mal !

M. le ministre chargé des P. T. T. Le mouvement qui a affecté les centres de tri était effectivement fâcheux, mais sans établir de comparaison, je voudrais rappeler qu'en 1974, tous les services des P. T. T. s'étaient mis en grève pendant six semaines.

Nos prédécesseurs aussi ont eu en charge des problèmes complexes. L'un d'entre eux reprochait d'ailleurs récemment dans la presse à un ancien Premier ministre l'indifférence dont celui-ci avait fait preuve à l'égard de ces problèmes. La poste, c'est un peu comme l'air : on s'aperçoit de son existence quand on en manque.

J'aurais aimé, et je le lui ai dit, que M. Gattaz, en 1981 et en 1982 — les meilleures années en termes de qualité de service pour la poste depuis quinze ans — exprimât sa satisfaction devant le service ainsi rendu à la vie des entreprises. Mais je n'ai vu le président du C.N.P.F. qu'à l'occasion des grèves récentes.

Comme je l'ai dit dans une autre enceinte, on a attendu trop longtemps pour régler ces problèmes et j'ai dû avoir du courage, pour ceux qui en ont manqué pendant quinze ans.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre chargé des P. T. T. Cette réforme n'est pas une réforme précipitée, comme on l'a prétendu. Le problème se posait depuis de longues années. Il n'est d'ailleurs pas complètement réglé. Mais il est vrai que les deux mesures gouvernementales dont je parlais précédemment nous ont conduit à agir vite. Nous n'avons pas négligé pour autant les situations des personnels, puisque, ainsi que nous l'avions annoncé, les avantages financiers sont maintenus pendant au moins un an, et que nous n'imposerons aucune mutation autoritaire du service de nuit vers le service de jour. Nous avons aussi tenu compte des situations personnelles lorsque nous avons réorganisé les horaires.

M. Porelli évoquait ce matin les habitudes héritées du passé qui, parfois, c'est vrai, ont été bousculées. On doit en tenir compte mais elles se trouvent quelquefois en contradiction avec les nécessités du service public et la volonté de réorganisation. Telle est la cause profonde, psychologique en particulier, de ces perturbations. A un certain moment, il faut avoir le courage et la lucidité de rechercher partout la vérité. Au total, compte tenu des contraintes qui sont les nôtres, la réforme de la poste aura, à long terme, des effets positifs, y compris sur la qualité du service public.

En ce qui concerne l'acheminement du courrier, on peut avoir une vision idéale des choses et rêver d'un courrier à vitesse unique. Mais il faudrait pour cela que change le contexte économique mondial, que l'augmentation du produit intérieur brut soit de 5 ou 6 p. 100 par an, comme c'était le cas lorsqu'on a pris la décision de passer aux deux vitesses. Mais aujourd'hui, on ne peut « indexer » les moyens en hommes et en matériels uniquement sur les périodes de pointe de la journée, et ce ne sont pas les postiers qui sont présents ici qui me démentiront.

Autant gérer au mieux le courrier que nous avons et éviter la confusion. A côté de la distribution urgente, effectuée, dans l'écrasante majorité des cas, le lendemain du jour de dépôt,

existe un service non urgent dont les délais sont normalement de $J + 2$ ou de $J + 3$, exceptionnellement de $J + 4$. Et je crois que si l'on gère ces deux types de flux sans les confondre, la qualité du service public ne se dégradera pas.

Je sais bien que les parlementaires ont eu d'amères surprises. Mais, chacun doit convenir — j'ai été député pendant de longues années — que ces 15 milliards de lettres et d'objets qui sont annuellement acheminés par la poste n'ont pas tous la même valeur, la même urgence.

Si une banque envoie, par exemple, cinquante millions de plis par mois, elle peut très bien s'arranger pour les faire acheminer par le service non urgent, en prévoyant dans son planning trois jours de décalage entre la date de dépôt et celle de distribution.

Il me paraît donc illusoire, dans les conditions économiques actuelles, de rêver à ce qui pourrait être une situation idéale et qui serait le retour à un courrier à une seule vitesse.

Bien entendu, les usagers ont subi les conséquences de ce récent conflit. J'ai le souci de développer le dialogue avec eux, en particulier pour permettre au service public de mieux connaître et de mieux satisfaire leurs véritables besoins. C'est pourquoi la concertation a été engagée avec les associations d'usagers et de consommateurs. Elle sera intensifiée, dans le domaine d'activité des services postaux comme dans celui des télécommunications.

Certains résultats ont déjà été obtenus, tels que l'amélioration de la taxation téléphonique, de l'information des usagers et du traitement des contestations. De plus, une réforme du code des P. T. T., sur ce sujet, sera prochainement soumise au Parlement.

En ce qui concerne les télécommunications, la conséquence la plus importante sur le budget annexe est, ainsi que plusieurs d'entre vous, notamment les rapporteurs, l'ont souligné, l'extension des responsabilités de mon ministère à une partie substantielle de la filière électronique, mais non l'ensemble de cette filière, la productique et l'espace, en particulier, restant du ressort du ministère de l'industrie et de la recherche, sans parler, bien entendu, du secteur militaire.

Une profonde logique, en effet, unit de plus en plus les produits et services des secteurs des télécommunications, de l'informatique et de la bureautique, secteurs qui, notamment, s'appuient sur les mêmes technologies de base que sont les composants et les logiciels.

Le rôle pilote des télécommunications en ces domaines a conduit le Gouvernement à opter pour une formule dans laquelle le budget annexe des P. T. T. prend en charge ces nouvelles missions en leur appliquant toutes les règles qui caractérisent la gestion des P. T. T. : clarté, rigueur, équilibre financier, autant de règles que le législateur a permis aux P. T. T. de s'assigner, dès 1923, en créant le budget annexe.

Dès cette date, et au cours du débat qui en vit la naissance, le Gouvernement présentait au Parlement l'administration des postes et des télégraphes — c'est ainsi qu'elle se nommait — comme « une véritable industrie gérée par l'Etat dans l'intérêt de tous ».

En dotant l'administration des P. T. T. d'un budget annexe, « régime d'autonomie partielle sous le contrôle du Parlement, constituant une individualité comptable », le Gouvernement et les commissions des finances voulaient présenter des résultats dans la forme d'une comptabilité industrielle.

La construction budgétaire et comptable du budget annexe telle qu'elle a été conçue dès 1923, et telle qu'elle fonctionne avec efficacité depuis, est adaptée à une gestion industrielle au sens propre du terme et elle est à même d'assurer toutes les responsabilités financières, comptables et budgétaires qui résultent du rôle nouveau que doivent assurer les P. T. T. dans la tutelle de la filière électronique.

Le fait que vous ayez, aujourd'hui, à examiner les chapitres 69-54 et 69-55 est une application parfaite de ces principes. Je réponds par là aux questions qui m'ont été posées, notamment, ce matin, par M. d'Aubert.

En ce qui concerne les dotations en capital, la somme de 1,8 milliard de francs qui est inscrite au budget annexe est un engagement formel en faveur des entreprises de la filière, qui d'ailleurs n'est pas exclusif de financements à trouver, si nécessaire, en dehors du budget annexe. La répartition entre les bénéficiaires fait l'objet de négociations qui permettront d'adapter les affectations au contenu concret des plans des groupes industriels, plans qui sont en cours de révision.

Je crois pouvoir confirmer que les charges financières nouvelles, c'est-à-dire, pour 1984, le financement de 2,9 milliards de francs de crédits de paiement, seront couvertes sans difficulté majeure, puisqu'elles seront réparties en trois parts :

Redéploiements de crédits, dans le cadre de l'enveloppe de crédits « charte de gestion des télécommunications » ;

Progression légèrement plus rapide des tarifs : ceux-ci progresseront néanmoins moins vite que l'évolution générale des prix ;

Recours légèrement accru à l'emprunt.

M. Michel Noir. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé des P. T. T. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Noir, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Michel Noir. Je vous remercie, monsieur le ministre, de me permettre de vous interrompre.

La taxe téléphonique de base est aujourd'hui de 0,60 franc. L'augmentation prévisionnelle de 5 p. 100 pour l'année prochaine la porterait à 0,63 franc. Si le tarif retenu est en définitive de 0,65 franc, cela fera une augmentation de 8,5 p. 100. Cela doit être dit. L'hypothèse de hausse de la taxe téléphonique est de 8,5 p. 100, et non pas de 5 p. 100 ou 5,5 p. 100 comme cela est retenu par le ministère de l'économie et des finances pour la hausse des prix.

M. le ministre chargé des P. T. T. Je vous remercie de cette précision arithmétique. Si l'augmentation de la taxe a pour effet de la porter à 0,65 franc, nous serons bien dans l'hypothèse que vous venez de définir.

M. Michel Noir. Hypothèse de recettes !

M. le ministre chargé des P. T. T. Mais, en tout état de cause, les tarifs pratiqués en tenant compte des efforts des télécommunications pour offrir pendant des plages de plus en plus étendues des communications téléphoniques à demi-tarif nous situent dans une honorable moyenne. C'est encore plus vrai si l'on veut bien prendre en compte le fait que les frais de raccordement sont restés inchangés depuis déjà de longues années.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, m'autorisez-vous à vous interrompre ? (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le ministre chargé des P. T. T. Je vous en prie, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. François d'Aubert. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Vous venez d'apporter une réponse partielle à la question des financements publics affectés à la filière électronique en indiquant que 1,6 milliard de francs étaient inscrits en dotations en capital au budget annexe, somme à laquelle il faut ajouter les frais d'études et les crédits que les P. T. T. consacrent déjà à la filière électronique. Mais vous savez aussi ce qui se passe dans les autres ministères. Pouvez-vous, dès lors, nous indiquer quel sera, en 1984, le chiffre « magique » ces crédits publics affectés à la filière électronique, aux P. T. T. et dans les autres ministères ?

M. le ministre chargé des P. T. T. Il n'y a pas, dans ce domaine, de chiffre magique. Peut-être en a-t-on trop cité ! J'ai également entendu parler de 80 000 emplois créés nouvellement dans la filière électronique.

M. François d'Aubert. C'est moi qui l'ai dit.

M. le ministre chargé des P. T. T. Je souhaiterais, tout comme pour certains des chiffres que j'ai pu lire sur les investissements dans la filière électronique, que l'on me cite les sources !

M. Michel Noir. M. Mitterrand !

M. François d'Aubert. M. Chevènement !

M. le ministre chargé des P. T. T. Ce à quoi nous nous sommes engagés est clair. La charte de gestion à moyen terme comporte plusieurs programmes qui s'intitulent : poursuite de l'équipement du téléphone, télématique, vidéocommunications — ce sont les chapitres essentiels.

D'autres chapitres n'ont, pour l'instant, pas encore reçu de financement définitif. Vous avez cité tout à l'heure le satellite et l'espace. En voilà un exemple. Je pense, avec vous, que le Parlement devrait être informé lorsque les décisions définitives seront prises dans tous les domaines concernant la filière électronique et lorsque, dans les différents ministères qui interviennent dans son financement, l'on pourra dire de façon claire : « Voilà le montant consacré à la filière électronique », pour autant que les choses puissent être définitives ou claires

dans ce domaine. En effet, même en matière de télécommunications, nous en avons discuté à de nombreuses reprises avec mes collaborateurs. La séparation entre les crédits d'études et les subventions de toute sorte est souvent difficile à établir.

Concrètement, le ministère des P.T.T., et plus particulièrement la direction générale des télécommunications, en étroite liaison avec le ministère de l'industrie et de la recherche, aura à définir de nouveaux modes d'intervention à l'égard de partenaires industriels désormais plus nombreux. C'est une question de confiance. Nous disposons d'un acquis, qui est l'incontestable succès obtenu dans le passé. Les P.T.T. ont su piloter avec une indéniable réussite, même s'il y a eu parfois des faux pas, que rappelle notamment le dernier rapport de la Cour des comptes, le puissant secteur des télécommunications, avec des perspectives aujourd'hui acceptables. Dans ce domaine, vous le savez bien, nous avons rattrapé notre retard et, sur certains points que j'ai cités tout à l'heure, nous avons acquis une avance que nous envions aujourd'hui l'étranger.

L'élargissement au secteur informatique et bureaucratique, qui signifie en particulier un rôle actif à l'égard de la compagnie Bull, notamment pour lui permettre d'atteindre l'objectif d'équilibre qu'elle s'est fixé dans son plan d'entreprise, portera la marque du même souci que celui que nous avons manifesté dans les secteurs couverts par la charte de gestion.

La logique du dispositif envisagé doit se concrétiser, en particulier, par des alliances entre entreprises du secteur des télécommunications et entreprises du secteur de l'informatique, pour répondre au même souci de cohérence dont j'ai parlé.

Je note toutefois que de telles alliances doivent être conçues en tenant compte du contexte international, et spécialement européen. A ce propos, je ne saurais trop redire ici que la recherche sincère, obstinée, d'accords européens constitue une exigence impérieuse si l'on veut qu'existe un troisième pôle électronique mondial qui soit européen, et donc en partie français. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) Les choses vont vite en ce moment, et pas toujours dans le bon sens. A examiner le comportement de certaines firmes européennes, on a parfois l'impression de se trouver devant des exploitants jadis prospères, aujourd'hui plus démunis, mais qui, en raison de vieilles querelles de voisinage préfèrent se faire acheter par le riche cousin d'Amérique et du Japon ou s'allier avec lui plutôt que de devoir renoncer à leurs rancunes.

L'enjeu est pourtant décisif. Nos pays d'Europe, qui ont initié et conduit les deux premières révolutions industrielles, ne doivent pas assister, sinon en spectateurs, du moins en partenaires fâchés, au développement, loin de nos rivages, de la troisième révolution industrielle. La France et, pour la part qui lui revient, le ministère des P.T.T., sont déterminés à jouer la carte de l'autonomie européenne, prolongement de l'indépendance nationale. Nous espérons n'être pas trop seuls à la vouloir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Adrien Zeller. Il faut que l'intendance suive !

M. Claude Wilquin. C'est le ministre qui relie les hommes !

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe du rassemblement pour la République ; groupe socialiste.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Durr.

M. André Durr. Monsieur le ministre, je n'ai pas pour habitude de pratiquer une agressivité gratuite et de polémique stérilement. L'examen de votre projet de budget m'oblige cependant à dire tristement que tout ce qui a été accordé en effectifs et en moyens de fonctionnement durant ce que l'on a appelé « l'état de grâce » a été repris.

Dans le même temps, la charge augmentait, de sorte que nous constatons sur le terrain une situation dégradée comme nous n'en n'avons jamais connue auparavant.

M. Alain Richard. Ce n'est pas vrai !

M. André Durr. C'est un constat malheureusement inévitable et navrant au moment où le ministère des P.T.T. introduit une modification fondamentale de la structure du courrier, modification qui ne fera, je le crains, qu'aggraver les délais d'acheminement.

Ce sentiment est profond chez le personnel qui, à travers des grèves dans les centres de tri, défend certes ses légitimes intérêts, mais également la notion de service public. Le climat social s'est d'ailleurs progressivement détérioré. L'on ne peut demander des efforts de productivité au personnel sans lui offrir de contrepartie.

Mon excellent collègue et compatriote bas-rhinois, Adrien Zeller en a déjà parlé, ce qui me permettra de passer rapidement sur la situation pécuniaire des agents des P.T.T. qui ne cesse de se dégrader non seulement par une perte générale du pouvoir d'achat des salaires, mais encore par un avancement interne retardé, par une perte de pouvoir d'achat des indemnités et des primes, par des promesses non tenues concernant le reclassement des agents du service général et des receveurs-distributeurs, sans parler du refus d'attribuer au personnel des P.T.T. le treizième mois de salaire et la lamentable obligation toujours imposée à certaines catégories d'agents, d'acheter leur bicyclette, c'est-à-dire leur outil de travail.

Plusieurs députés socialistes. Quelle est la question ?

M. André Durr. J'en viens aux télécommunications et, par la même occasion, à ma question. (Ah ! sur les bancs des socialistes.)

A cet égard, je m'étonne du changement brutal de la politique industrielle de cette branche, qui a provoqué le regroupement de la C.G.E. avec Thomson. D'autant qu'il apparaît qu'une part importante du financement de la filière électronique sera assurée par le budget d'investissement des télécommunications.

Cette situation est préoccupante à plus d'un titre mais, surtout, elle accroît encore l'endettement des P.T.T., provoquant des charges financières de plus en plus lourdes.

Aussi vous demanderai-je, monsieur le ministre, comment on peut concevoir que les engagements gouvernementaux du 4 décembre 1982 concernant la mise en œuvre et le développement du réseau câblé soient tenus dans un tel contexte budgétaire, alors qu'aucune création d'emploi n'est prévue pour faire face aux charges nouvelles.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

M. Adrien Zeller. J'attends aussi une réponse sur le centre mondial d'informatique !

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des P.T.T.

M. le ministre chargé des P.T.T. La question que vous avez posée *in fine*, monsieur Durr, ne pouvait pas être plus opportune puisque, je l'ai dit, les premiers marchés pour la réalisation des premiers réseaux câblés en technologies nouvelles, c'est-à-dire en fibres optiques, doivent être signés aujourd'hui même ou demain et qu'une somme suffisante, approchant le milliard de francs, a été inscrite dans le projet de budget pour 1984.

De ce point de vue, on ne peut être plus fidèle, ni dans le rythme ni dans les montants, aux engagements qui ont été pris le 3 novembre 1982. Je pense d'ailleurs que cet élément déterminant vous conduira à approuver ce projet de budget.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Berson.

M. Michel Berson. Premier budget d'investissement des ministères civils, les P.T.T. occupent dans notre pays une place essentielle et originale de par la diversité de leurs activités.

Chacun d'entre nous a pu constater le double visage des P.T.T. : d'une part, les télécommunications excédentaires, fer de lance des techniques de pointe, d'autre part, la poste, déficitaire, chargée des missions traditionnelles.

Alors que le budget de 1983 était excédentaire de 928 millions de francs, le projet de budget pour 1984 prévoit un excédent de 4 100 millions de francs malgré un déficit postal de 1 870 millions de francs.

La mission de complémentarité des P.T.T. étouffe le rôle des bureaux de poste, qui doivent disposer de moyens suffisants pour faire face aux nouvelles charges de travail.

L'année 1981 a marqué un redressement sensible de la situation, puisque cinquante-sept bureaux de poste ont été rouverts, alors que de 1978 à 1980, quatre-vingt-sept bureaux avaient été supprimés.

M. Robert Cabé. Très bien !

M. Michel Berson. Aussi, l'état actuel du patrimoine immobilier postal doit-il retenir notre attention, en particulier dans les nouveaux départements d'Ile-de-France, où l'accroissement démographique est très important.

Il convient, monsieur le ministre, d'améliorer rapidement les conditions matérielles aux guichets afin d'obtenir une politique commerciale offensive.

Si votre administration a déjà consenti un effort important d'investissement pour la rénovation des bâtiments — 83,3 millions de francs ont permis d'entreprendre 1 700 opérations de rénovation en 1982, et 120 millions de francs ont été utilisés pour la rénovation de 2 500 établissements en 1983 — il demeure que les ressources de la poste ne sont guère extensibles en cette période de rigueur.

C'est pourquoi, indépendamment de la situation financière excédentaire des télécommunications, je vous demande si vous n'envisagez pas de trouver des financements nouveaux pour la poste, en accord avec les collectivités locales, par exemple, pour apporter à la direction générale des postes le ballon d'oxygène nécessaire à la mise en place de programmes supplémentaires de rénovation des bureaux de poste.

Dans une société de communication en pleine mutation, le service public de « l'Oiseau bleu » se doit de retrouver le rayonnement international qu'il n'aurait jamais dû perdre.

M. Robert Cabé. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des P. T. T.

M. le ministre chargé des P. T. T. Monsieur le député, dès mon arrivée au ministère des P. T. T., j'ai marqué mon souci d'œuvrer dans l'intérêt des usagers et pour la dignité des personnels, en choisissant d'améliorer les lieux de travail et les points de contact avec le public dans les bureaux de poste.

En dehors des opérations de modernisation, de la poursuite de la mécanisation de la poste ou encore de l'accroissement de la sécurité des agents, domaine dans lequel beaucoup a été fait — et je réponds ici à M. Chomat — l'accent a été mis sur la rénovation extérieure ou intérieure des bureaux de postes.

C'est pourquoi, pour répondre à votre souci, j'ai décidé que dans les deux prochains budgets, les opérations de rénovation auront une part prioritaire par rapport aux créations de façon que dans ce laps de temps nous puissions, pour l'essentiel, offrir une poste moderne. La tâche est lourde puisqu'il s'agit de 17 000 points de contact avec le public, répartis sur l'ensemble du territoire, comme le rappelait M. Bonnet.

Un certain nombre d'élus souhaitent participer à cette œuvre et proposent même des formules pour accélérer l'achèvement, compte tenu des moyens financiers importants qu'elle nécessite.

Je suis tout à fait favorable au recours à ces financements nouveaux sous réserve d'un accord contractuel avec les collectivités locales, bien entendu. C'est dans ce sens que j'ai signé un protocole avec le conseil général du Pas-de-Calais au début de 1983 et mon souhait est que ce type de processus qui profite aux uns comme aux autres puisse se généraliser.

Pour le Pas-de-Calais, le principe repose sur une avance de la collectivité locale en ce qui concerne la prise en charge du coût de la rénovation avec, en contrepartie, un blocage pendant une période déterminée des loyers que les P. T. T. versent aux collectivités locales.

C'est un exemple et je suis prêt à examiner toute autre formule qui permette de renforcer cette collaboration.

En tout état de cause, on devrait, avant la fin de la législature, avoir rénové la quasi-totalité des bureaux de poste de France.

M. Michel Noir. Et la sécurité ?

M. le ministre chargé des P. T. T. J'en ai parlé !

M. le président. La parole est à M. Boucheron (*Ille-et-Vilaine*).

M. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*). A la fin de votre intervention, monsieur le ministre, vous avez souligné avec force le rôle que devaient jouer l'Europe et la France dans la troisième révolution industrielle et la place particulière que votre ministère devait occuper pour ce qui le concerne.

La métropole est aujourd'hui équipée d'un certain nombre de matériels, comme le Minitel, dans le domaine de la télématique, et des expériences sont menées dans le domaine de la carte à mémoire. N'estimez-vous pas, monsieur le ministre, que le couplage de ces deux matériels permettrait de nouvelles synergies dans le domaine du tertiaire et dans le domaine social ? Le couplage assurerait, me semble-t-il, l'équilibre économique de l'utilisation du Minitel, notamment en rendant possible le paiement en temps réel d'un certain nombre d'informations et l'identification des correspondants, ce qui permettrait à certaines administrations du secteur social de rendre un service très personnalisé.

Monsieur le ministre, je représente ici un département qui constitue un champ d'expérience important, c'est pourquoi j'aimerais savoir quels sont vos projets en ce qui concerne le développement de la carte à mémoire et le couplage entre les deux matériels.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P. T. T. Le couplage, que vous souhaitez, du terminal télématique et du lecteur de cartes à mémoire est, si je puis dire, l'une de mes manes. (*Sourires.*)

Voici plusieurs mois que j'ai invité la direction générale des télécommunications à prévoir l'incorporation dans le terminal ou l'association au terminal du lecteur de cartes à mémoire. Techniquement, je crois que les dossiers sont prêts, notamment au niveau des appels d'offres. En *Ille-et-Vilaine*, une décision a déjà été prise par la direction régionale des télécommunications, confirmant la volonté des P. T. T. de maintenir ce département en tête des zones de développement de la télématique. Il s'agit de mettre à la disposition de l'association télématique de l'Ouest, par location mensuelle aux abonnés, 500 lecteurs de cartes à mémoire en deux vagues successives de 200 et 300, volume qui pourra d'ailleurs être augmenté. Je sais que vous avez déjà pris contact avec mes services. Nous sommes prêts à tenir toutes les réunions de travail nécessaires.

Hier a été annoncé le lancement de la quatrième chaîne. Nous avons souhaité et nous souhaitons toujours que l'un des moyens d'accès à la quatrième chaîne, au moins dans des villes ou dans des régions en quelque sorte expérimentales, soit la carte à mémoire. L'Ouest pourrait effectivement être l'une de ces régions. Le système qui a été retenu est compatible, après transformation, avec une utilisation ultérieure de la carte à mémoire.

En tout état de cause, je crois que d'ici à deux ans environ tous les Minitels devront comporter soit en incorporation, soit en association un lecteur de cartes à mémoire.

M. le président. La parole est à M. Coffineau.

M. Michel Coffineau. Monsieur le ministre, le 7 juillet 1983, par un communiqué commun avec votre collègue de l'industrie, était annoncée la décision de concrétiser les complémentarités existant entre les services des deux ministères en vue du développement de la filière informatique.

A cet effet, le communiqué envisageait la création d'un comité permanent chargé de définir les options stratégiques de la politique industrielle de ce secteur, comité présidé par le ministre de l'industrie et de la recherche et comprenant le ministre des P. T. T., le directeur général des télécommunications ainsi que le directeur général de l'industrie.

Ce communiqué affirmait également que dans le cadre de ces options stratégiques, le ministre des P. T. T. assurerait la tutelle du secteur télécommunications, informatique, bureautique et serait l'interlocuteur normal des entreprises concernées.

Le projet s'est d'ailleurs concrétisé dans le projet de loi de finances en deux nouveaux chapitres relatifs aux dépenses : 1,8 milliard de francs pour le développement de la filière et une contribution aux apports en fonds propres de l'Etat.

Puisque vous avez souligné, monsieur le ministre, l'intérêt général du processus, je vous pose ces trois questions précises : à quel moment aura lieu ce transfert de compétences ; sur quoi portera-t-il exactement ; quels seront le champ précis et les modalités d'exercice de la tutelle du ministère des P. T. T. sur cette filière électronique ?

M. Michel Noir. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P. T. T. On peut estimer — mais peut-on quantifier ? — que les deux tiers des activités de la filière électronique seront regroupés dans la mouvance des P. T. T. Le secteur bureaucratique, les terminaux, qui sont aujourd'hui les terminaux de fils téléphoniques et qui seront demain les terminaux de réseaux câblés, entrent normalement, à côté des appareils télématiques ou téléphoniques, dans cette mouvance. L'informatique les rejoindra également, dans la mesure où la numérisation ne cesse de s'étendre dans le domaine des télécommunications où il y a une véritable convergence technologique.

En ce qui concerne le « pilotage » — c'est en fait l'objet de votre question — les moyens sont ceux qui sont utilisés par le ministère des P. T. T. vis-à-vis des sociétés qui travaillent dans le secteur des télécommunications, c'est-à-dire les commandes publiques, avec les exigences techniques ou de prix qui sont celles de ce genre de marchés de l'Etat.

Il faut reconnaître cependant que nous avons moins de prise sur le secteur informatique, et même sur le secteur bureautique, que nous n'en avons sur le secteur des télécommunications.

C'est pourquoi nous prévoyons actuellement des procédures d'intervention qui permettent chaque fois d'ajuster notre degré d'engagement financier à la valeur prévue des programmes et à leur évolution technique. La mise en place commencera le 1^{er} janvier 1984.

Sur le plan des structures, un certain nombre d'organismes fonctionnent déjà et je pense que nous serons bientôt en mesure de dresser un bilan global.

Ce matin, M. d'Aubert m'a demandé de faire en sorte qu'un bilan annuel de la filière électronique soit établi. Pour tout ce qui concerne le budget annexe, un bilan sera effectivement établi chaque année pour tous les engagements financiers intéressant la filière électronique.

Je saisis cette occasion pour répondre également à une question de M. Zeller sur le centre mondial « Informatique et recherches humaines ». Celui-ci a, en effet, été rattaché aux P.T.T. Son conseil d'administration va se réunir incessamment. Dix membres du Gouvernement, ou leurs représentants, y siègent...

M. Michel Noir. Tant que ça !

M. le ministre chargé des P.T.T. ... et nous veillerons au respect de l'objet social de ce centre, dans ses composantes scientifique, nationale et mondiale. Nous nous assurerons, en particulier, qu'il ne deviendra pas un simple fournisseur de matériel — encore que nous souhaitons que chaque fois que cela sera possible ce matériel soit français — dans la mesure où les crédits d'Etat seront concernés.

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Très bien !

M. le ministre chargé des P.T.T. J'indique à M. d'Aubert, qui n'est plus dans l'hémicycle...

M. Michel Berson. Il n'est jamais là quand il faut ! (Sourires.)

M. le ministre chargé des P.T.T. ... que s'agissant du deuxième système temporel, le système M.T. de Thomson, il n'est pas question de l'abandonner. Dans ses prévisions, la C.G.E. elle-même a déjà fait des projections sur 1987. En tout état de cause, une partie importante des commandes, y compris celles de l'administration française, est déjà passée. En superficie, la moitié du pays sera raccordée sur les centraux téléphoniques M.T. de Thomson.

M. le président. La parole est à M. Forgues.

M. Pierre Forgues. Monsieur le ministre, dès votre arrivée au ministère des P.T.T., vous avez souhaité une évolution des services financiers que la poste met à la disposition des usagers, de façon à rapprocher ses prestations de celles qui sont fournies par le système bancaire.

C'est ainsi qu'en liaison avec le ministre de l'économie, des finances et du budget vous avez modifié le régime de réglementation des découverts autorisés sur les comptes courants postaux, que vous vous êtes adjoint les services du G.I.E. Carte bleue, que vous avez ouvert des possibilités de change manuel dans certains bureaux de poste.

Il se trouve que notre assemblée va examiner prochainement un projet de loi modifiant certains aspects de l'organisation et du fonctionnement du secteur bancaire. Le champ d'application de ce texte est tel qu'il ne devrait pas concerner la poste dans sa fonction de prestataire de service financier.

Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, comment s'articule votre politique de développement des services financiers postaux avec les dispositions de cette loi bancaire ?

M. Michel Noir. Elle n'est pas encore votée !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P.T.T. Monsieur Forgues, lors de la discussion du projet de loi bancaire au Sénat, des précisions ont été apportées sur ce point.

S'il est exact que les services financiers de la poste ne sont pas directement concernés par la loi bancaire, cela n'empêchera nullement la poste de participer activement à la mise en place de moyens modernes de paiement : cartes de crédit et plus particulièrement cartes magnétiques, c'est-à-dire cartes à mémoire.

Au demeurant, l'article 8 du projet de loi bancaire ouvre la possibilité pour les services financiers de la poste de participer aux travaux du comité de la réglementation bancaire. Les règlements édictés par ce comité devraient donc lui être appliqués dans de nombreux cas.

Mon collègue M. Jacques Delors a donné des apaisements très nets dans ce sens, puisqu'il a déclaré au Sénat : « La poste se modernisera ; elle ne sera tenue à l'écart d'aucun des progrès qui pourraient être réalisés dans le système financier français. »

Dans l'immédiat, sans doute est-il prématuré de revendiquer pour la poste une activité généralisée de prêteur, qui l'assimilerait à une banque. Toutefois, j'estime légitime que la poste dispose de facultés élargies dans l'emploi de deux séries de ressources. D'une part, pour les 15 p. 100 de fonds collectés au titre du livret d'épargne populaire qui restent à sa disposition, soit 500 millions de francs, d'autre part, pour les 20 p. 100 des fonds des Codévi qui en toute logique doivent

rester à la disposition de la poste. Aussi bien, c'est ce pourcentage de fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance vont être autorisées à gérer pour leur propre compte.

Je suis persuadé que mon collègue M. Jacques Delors n'a sûrement pas l'intention de refuser à « l'Oiseau bleu » ce qu'il accorde à « l'Écureuil ». (Sourires.)

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jagoret.

M. Pierre Jagoret. Monsieur le ministre, parmi les établissements publics dont vous assurez la tutelle se trouve le centre national d'études des télécommunications qui possède, vous le savez, une importante implantation à Lannion. Cet établissement est partie prenante, en ce qui concerne les activités de recherche, dans l'ensemble des grands programmes technologiques qui entrent en application actuellement, et notamment dans le plan d'action pour la filière électronique.

Pouvez-vous préciser tout d'abord les principales missions que vous entendez assigner à cet établissement dans le cadre des priorités accordées par le Gouvernement à la recherche, et la manière dont vous envisagez de faire bénéficier sa gestion des principes mis en œuvre actuellement en matière de déconcentration ? Il importe en effet que certains pouvoirs puissent être déconcentrés au sein de cet établissement, conformément à votre volonté de mieux répartir les centres de décision dans l'administration.

Enfin, en ce qui concerne, sur un plan plus général, le programme « filière électronique », au financement duquel votre ministère se trouve associé, pouvez-vous nous indiquer quelle sera l'autorité chargée de répartir cette contribution au financement, évaluée à 3,4 milliards de francs pour 1983, vers ses différentes affectations ? J'estime pour ma part souhaitable que la direction générale des télécommunications prenne toute sa part dans ces décisions. L'expérience a en effet montré que la possibilité pour les organismes de recherche publics d'attribuer des crédits destinés aux recherches de l'industrie a été déterminante pour le développement d'une coopération constructive entre la recherche publique et l'industrie.

J'aimerais connaître votre sentiment à ce propos, monsieur le ministre, et je vous remercie par avance de votre réponse ainsi que des contacts que nous ne manquerons pas d'avoir dans les jours et les semaines à venir.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P.T.T. Monsieur Jagoret, je salue à votre soul de voir les chercheurs, les industriels et les usagers coopérer et se concerter en matière de télécommunications.

Il s'agit de donner un rôle prépondérant à toutes les possibilités offertes par les marchés publics pour orienter le financement de la recherche par le budget annexe des P.T.T. Même si les modalités concrètes d'appui sur ce marché public varient selon qu'il s'agit des télécommunications, de vidéo-communication, d'informatique ou de bureautique, le rôle primordial des laboratoires publics sera déterminant.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les initiatives que nous avons prises en vue de doter le pays d'un centre public de recherche en matière de télécommunications. Le C.N.E.T. s'oriente ainsi, au-delà des technologies actuellement employées, vers les réseaux numériques à intégration de services, intégrant le téléphone et les données. Toutes ces évolutions seront maîtrisées et leur mise en œuvre trouvera son levier dans l'exécution du budget annexe des P.T.T., ce qui doit vous rassurer pleinement, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. Labazée.

M. Georges Labazée. Je vous prie d'excuser l'absence de M. Malvy, rappelé d'urgence dans sa circonscription. Sa question concerne nombre d'élus du monde rural.

Depuis deux ans le ministère des P.T.T. a consenti un effort particulier pour mieux équiper nos villes en cabines publiques de téléphone. Les problèmes particuliers des handicapés ont été pris en compte. Des installations spéciales ont été prévues à leur intention. Les usagers en prennent acte avec satisfaction.

Mais vos services, monsieur le ministre, imposent parfois des restrictions aux implantations en milieu rural sous prétexte que la consommation serait insuffisante dans les communes de faible population. Chacun comprend qu'une certaine priorité soit accordée aux zones où la demande est la plus forte et que le nombre de cabines installées chaque année ne soit pas extensible.

Il serait néanmoins contraire à la notion de service public de refuser cet équipement là où une estimation commerciale prévoit une absence de rentabilité. Ainsi, dans les communes

rurales, la demande potentielle est certes faible pendant plusieurs mois de l'année, mais elle devient pressante pendant les mois d'été, sans que la recette soit cependant identique à celle des autres communes.

Connaissant votre souci du service public et convaincu de l'intérêt que vous portez à ce problème, j'aimerais, monsieur le ministre, que vous précisiez la politique de votre ministère en ce domaine.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P.T.T. En ce qui concerne les cabines publiques en milieu rural, je crois pouvoir affirmer que les P.T.T. assument désormais leurs responsabilités. S'il reste peut-être encore, ici ou là, quelques points noirs, ils constituent plus des raretés et des singularités que l'illustration d'une quelconque règle générale.

Environ 150 000 cabines publiques ont été installées et nous évoluons vers les 175 000. A ce moment-là, le parc sera à peu près complet. Notre objectif est une cabine pour cent habitants. Les communes qui ont un nombre d'habitants inférieur posent un cas particulier difficile qui peut être pris en considération si les collectivités locales en manifestent le désir. Leur demande est alors étudiée. La règle c'est en somme, en milieu rural, une cabine téléphonique pour une centaine d'habitants. C'est dans les cas d'extension qu'interviennent, en effet, des critères de rentabilité.

Nous nous proposons de lancer, vraisemblablement en 1984, des téléphones de comptoir, fonctionnant avec des pièces, peu coûteux, qui devraient permettre à toutes les communes de bénéficier du téléphone public. Ces publiphones seraient installés en milieu rural dans des petits commerces, s'il en existe encore — vous savez que c'est là un problème permanent pour les élus — ou, à défaut, chez des usagers, ce qui présenterait l'avantage de mettre les appareils à l'abri des déprédations.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial, et **M. Georges Labazée**. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Alain Richard.

M. Alain Richard. Monsieur le ministre, votre politique de gestion dans le secteur de la poste vise à affecter au mieux les gains de productivité déjà obtenus ou programmés dans les activités de tri ou d'acheminement afin d'étoffer les services rendus au public et d'améliorer les conditions de travail du personnel dans les bureaux de poste. En accord avec cette politique, je souhaiterais obtenir des éclaircissements sur les conséquences positives qu'elle devrait avoir prochainement.

D'abord, la concertation sur la réduction du temps de travail dans les bureaux de poste étant déjà avancée, on doit pouvoir dès maintenant apprécier si cette réduction — progrès social notable — pourra se faire sans diminution des heures d'ouverture des bureaux au public. Je souhaiterais connaître l'état de votre réflexion sur ce sujet.

Mais l'accueil du public doit être également analysé sous l'angle qualitatif. Si l'horaire d'ouverture doit être très large, ce qui constitue un atout essentiel en faveur de la poste, il convient aussi d'augmenter la variété des services offerts aux usagers.

La « force de frappe » de la poste en matière de collecte de l'épargne est importante mais, de même que mon collègue Pierre Forgues, je pense qu'elle n'est peut-être pas utilisée au maximum.

Comptez-vous, monsieur le ministre, élargir encore la gamme des services financiers offerts par la poste, et quelles conclusions tirez-vous des expériences auxquelles vous avez déjà procédé ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P.T.T. Le transfert d'une partie du courrier de nuit au courrier de jour ainsi que les conséquences en termes de gains de productivité de l'automatisation du tri doivent permettre de dégager un certain nombre d'emplois. Si aucun emploi n'a été créé dans le budget, aucun n'a été supprimé. Une meilleure adéquation des emplois existants peut être obtenue et le redéploiement bénéficiera en priorité aux bureaux de poste.

La réduction et l'aménagement de la durée de travail dans le cadre de la politique gouvernementale représentent un objectif social que je souhaite atteindre.

Il est certain que des disparités subsisteront et que la réduction ne pourra s'appliquer au même moment à l'ensemble des bureaux de poste.

L'application des trente-neuf heures, commencée il y a un an et demi environ, vient seulement de s'achever à la poste, tant est minutieux et complexe le découpage des services et des tournées. L'objectif à terme reste celui de trente-cinq heures,

mais la tâche de ceux qui ont la charge d'appliquer ces réductions d'horaires est fort délicate, surtout si l'on veut élargir les horaires d'ouverture.

La concertation au niveau départemental avec les organisations syndicales doit permettre dans un premier temps de rétablir l'équilibre. En effet, il subsiste trop de déséquilibres néfastes pour les personnels. Or j'ai rappelé tout à l'heure que j'étais le ministre de tous les postiers et de tous les télécommunicants, bref, de tous les personnels des P.T.T. Je veux prendre en compte leur intérêt global.

Dans un deuxième temps, nous chercherons à quantifier les besoins réels afin d'améliorer aussi bien les conditions de vie du personnel que le service rendu aux usagers. La modification des heures d'ouverture des bureaux de poste ne peut être envisagée que dans le souci de mieux répondre à la demande des usagers. Cette recherche d'horaires adaptés se fera en concertation étroite avec les autorités locales.

Vous m'avez également posé une question relative à l'élargissement de la gamme des services, monsieur le député. La poste offre des prestations purement postales — les différentes catégories de courrier — mais aussi les services Postadex ou Postclair pour les courriers rapides ainsi que des services financiers. En outre, elle participe activement à la polyvalence administrative en milieu rural, où elle assure, en liaison avec les autres administrations, des missions qui ne sont pas purement postales.

L'objectif à terme est d'offrir aux usagers, par la mise en œuvre d'une complémentarité des réseaux de contact de la poste et des télécommunications, une gamme de prestations et services P.T.T. aussi complète que possible. Un effort particulier a été demandé à cet effet aux deux branches.

En ce qui concerne la poste, je rappelle que des actions concrètes ont été conduites dans cet esprit : adhésion au groupement Carte bleue ; participation de la poste aux expériences en matière de moyens électroniques de paiement ; assouplissement de l'obligation de provision des comptes ; proposition de moyens de paiement internationaux par l'intermédiaire de la poste ; enfin, développement de services déjà offerts, qu'il s'agisse des distributeurs automatiques de billets, des terminaux de guichet ou des livres services financiers.

M. le président. La parole est à M. Rodet.

M. Alain Rodet. Monsieur le ministre, vous nous avez donné au mois de juin dernier des assurances précises à l'occasion de l'implantation du système télématique Chéops. Vous nous avez indiqué en particulier qu'il n'était pas question de réduire l'activité de certains centres de chèques postaux dont la zone d'influence débordait largement les limites régionales. Tel est le cas du centre de Limoges, ville que j'ai l'honneur de représenter.

Dans ce cas précis, en effet, un alignement brutal de la zone d'influence sur la seule région Limousin, petite région bien sûr, mettrait en péril l'emploi et menacerait à terme l'existence même de ce centre.

Or des informations récentes nous apprennent que des comptes, en particulier des comptes de receveurs P.T.T. du département de l'Indre, jusqu'alors rattaché au centre de Limoges, sont progressivement pris en charge par un autre centre.

Un tel transfert, outre les risques graves qu'il fait peser sur l'avenir du centre de Limoges, contraire, bien sûr, les engagements qui avaient été pris récemment et qui avaient reçu un excellent accueil en Limousin.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me donner des informations à ce sujet ? Pouvez-vous donner aux services compétents de la poste les instructions nécessaires pour mettre fin à ces transferts que je qualifierai de sournois ?

J'insisterai sur l'importance déterminante de l'administration des P.T.T. dans la vie économique des régions défavorisées. Elle a en effet dans ces régions des responsabilités particulières et importantes d'employeur. Se pose en particulier le problème des fiches de vœux innombrables de jeunes gens originaires de ces régions, du Limousin notamment, qui sont bien entendu affectés dans la région parisienne.

Ne vous serait-il pas possible, à l'occasion de l'implantation de nouveaux services — je pense en particulier à un service, qui devrait être prochainement mis en place, assurant la gestion complète des comptes de titres, ou à un service, qu'il conviendrait peut-être de créer, assurant la vérification et la comptabilité des opérations portant sur l'achat et la vente de devises étrangères, pour lesquels les P.T.T. sont désormais compétents — d'accueillir favorablement les demandes des régions en question ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P.T.T. La mesure évoquée n'est qu'une mesure de réorganisation comptable prise en concertation entre les responsables régionaux d'Orléans et de Limoges à la demande de la direction de la comptabilité publique du ministère de l'économie, des finances et du budget. Le département de l'Indre dépend administrativement de la région d'Orléans. Pourtant, les receveurs du département de l'Indre avaient été rattachés, pour des raisons que j'ignore, au centre de Limoges. Il convenait de remettre en ordre cette situation.

Le transfert des comptes des receveurs de l'Indre vers le centre d'Orléans-La Source n'a donc rien à voir avec le développement de l'installation du réseau Chéops.

A ce propos, je précise que ce développement suivra bien le plan prévu, que je vous rappelle. Région d'Orléans : démarrage du premier bureau en novembre 1983 ; fin d'équipement en 1986. Région de Bordeaux : démarrage du premier bureau en juin 1984 ; fin d'équipement en 1987. Région de Poitiers : démarrage du premier bureau en septembre 1984 ; fin d'équipement en 1986. Région de Limoges : démarrage du premier bureau en octobre 1985 ; fin d'équipement en 1986.

Dans ce contexte, la région de Limoges n'apparaît pas défavorisée puisque la fin de la période d'équipement de cette région interviendra avant celle de Bordeaux et en même temps que celles d'Orléans et de Poitiers. Comme vous pouvez le constater, monsieur le député, le dispositif mis en place n'entraînera pas de conséquences en ce qui concerne l'activité du centre, ce qui devrait mettre un terme à vos inquiétudes.

M. le président. La parole est à M. Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, le Gouvernement, à votre initiative, prenait le 3 novembre 1982 des décisions capitales pour notre industrie et pour l'avenir de la communication dans notre pays, en mettant en œuvre un plan ambitieux destiné à câbler la France à partir d'un choix technologique d'avenir, la fibre optique, et d'un système cohérent s'appuyant, d'une part, sur les collectivités locales et, d'autre part, sur une mobilisation d'un grand nombre de partenaires financiers, industriels et culturels.

Grâce à ce projet, vous mettez fin à un retard scandaleux dans un domaine porteur sur le plan économique et culturel, retard dont la responsabilité incombe, et vous l'avez signalé tout à l'heure, aux gouvernements des années 70, qui ont interdit toute extension et toute utilisation du câble, de même qu'ils ont minimisé l'importance de l'électronique grand public, plaçant la France dans une situation de dépendance, tant sur le plan des matériels que sur le plan des industries de programme.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Exact !

M. Michel Noir. C'est faux !

M. Bernard Schreiner. La voie ambitieuse qui a été choisie prendra de nombreuses années mais je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez faire le point sur cette première étape.

On a beaucoup parlé du coût important des investissements nécessaires et des chiffres souvent fantaisistes ont été avancés quant au prix de revient de la fibre optique, ce qui a entraîné des doutes sur la réalisation du plan de câblage lui-même. Vous devez prochainement rendre publics les résultats de l'appel d'offres que vous avez lancé auprès des industriels français. Pouvez-vous nous donner quelques indications à ce sujet ?

De même, en conformité avec la loi de décentralisation, vous avez donné une grande importance aux collectivités locales, qui doivent prendre l'initiative du câblage et déterminer le niveau des services qu'elles veulent offrir à leurs usagers.

Vous avez affirmé à plusieurs reprises, monsieur le ministre, et l'article 8 de la loi sur la communication audiovisuelle le confirme, que la maîtrise d'ouvrage du câblage devait revenir aux P. T. T. et que vous seriez vigilant sur ce point.

M. Michel Noir. Cela ne figure pas dans l'article 8 !

M. Bernard Schreiner. Or, monsieur le ministre, des initiatives prises depuis quelque temps sont contraires à ce principe, la dernière en date, signalée d'ailleurs ce matin par M. Noir, étant celle du maire de Lyon qui fait appel à des opérateurs privés ou semi-privés et qui ne souhaite pas passer par les P. T. T.

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de bien vouloir conclure, car votre temps de parole est épuisé.

M. Bernard Schreiner. J'en termine, monsieur le président, en citant également l'exemple du département de Seine-et-Marne où des propositions d'un câblo-distributeur nord-américain ont été faites.

Sur cette question et sur le problème général des rapports entre les collectivités locales et vos services en ce qui concerne le câble, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous apporter les précisions et les éclaircissements nécessaires ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P.T.T. Si vous le permettez, monsieur Schreiner, je répondrai tout d'abord à M. Zeller à propos de la situation en Alsace. M. Zeller est parti mais je lui ferai parvenir des documents qui ont trait à l'ouverture du centre de tri de Mulhouse ainsi qu'à d'autres réalisations effectuées par l'administration des postes et des télécommunications, qui prouvent que, pour celle-ci, l'Alsace n'est pas une province meurtrie, comme j'ai cru un moment qu'il allait l'affirmer.

De même, je voudrais apporter une dernière réponse à M. Noir afin que tout soit clair et que personne ne puisse dire qu'il n'a pas été répondu à toutes les questions.

Vous avez fait allusion, monsieur Noir, au régime des petites annonces sur le Minitel. Un décret pris en application de l'article 77 de la loi du 29 juillet 1982, et qui doit être promulgué avant la fin de cette année, a été préparé sur la base des recommandations du rapport provisoire de la commission du suivi des expériences télématiques présidée par M. le conseiller Huet. Ce décret prévoit que seules les entreprises éditant par ailleurs une publication inscrite à la commission paritaire pourront offrir un service d'annonces classées. C'est donc la presse qui disposera de ce service des petites annonces.

J'en viens à ma réponse à M. Schreiner.

En matière de câblage — qui constitue, ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur Schreiner, un enjeu économique et culturel majeur — il y avait deux façons de rater le coche : la première, en ne faisant rien, comme sous le septennat précédent ; la seconde, en faisant n'importe quoi, comme certains, heureusement minoritaires, semblent le souhaiter aujourd'hui.

La loi sur la communication audiovisuelle et les orientations adoptées par le Gouvernement en 1982 confient au ministère des P.T.T. une responsabilité en la matière et je peux vous assurer, monsieur Schreiner, que je l'assume et que je l'assumerai pleinement.

Je peux déjà faire état, en réponse à votre question, des résultats extrêmement positifs obtenus en moins d'un an.

Sur le plan industriel, les constructeurs nationaux ont relevé le défi que nous leur avions lancé. Dans les prochains jours, un premier accord sera conclu entre la direction générale des télécommunications et le consortium Velec-C.G.C.T., auquel va s'associer la S.A.T., pour la fourniture des réseaux en fibres optiques de première génération que nous mettrons à la disposition des collectivités territoriales à des conditions de prix et de délais qui démontreront le bien-fondé des options que nous avons retenues. La France disposera ainsi à brève échéance dans ce secteur, comme elle en dispose déjà dans ceux de la commutation téléphonique ou de la vidéographie, de systèmes parmi les plus avancés et les moins chers du monde.

S'agissant des négociations engagées avec les collectivités locales, le plan câble rencontre — comme vous le savez, monsieur le député, puisque vous dirigez la commission chargée d'étudier ces problèmes — un succès tout aussi remarquable. Désormais, c'est au rythme de deux demandes par semaine en moyenne que mes services sont sollicités, et je ne prends pas en compte les demandes qui arrivent par d'autres moyens de communication, c'est-à-dire par la voie des ondes. A l'heure actuelle, plusieurs dossiers sont prêts et ils feront bientôt l'objet de protocoles d'accord analogues à celui que j'ai signé le mois dernier avec le maire de Montpellier et que je pourrais signer dès demain, s'il le souhaite, avec le maire de Paris à qui j'ai fait parvenir voilà quelques jours une proposition dont les conditions sont identiques à celles de Montpellier.

M. Michel Noir. Ils n'ont pas dû lire la même lettre !

M. le ministre chargé des P.T.T. Contrairement, monsieur Noir, à ce que vous avez prétendu jusqu'à présent, aucune municipalité ne m'a pour l'instant saisi d'une quelconque demande s'écartant du cadre défini par le Gouvernement et qui réserve aux P. T. T. le rôle d'opérateur technique exclusif. J'ai lu dans la presse que le maire de Lyon envisageait une telle démarcation. J'attends toujours ses propositions et le fait qu'elles ne me soient pas encore parvenues ne peut être dû au retard du courrier, car celui-ci est aujourd'hui résorbé. (Sourires.)

En tout état de cause, je ferai étudier, sur le plan financier en particulier, le projet que M. Collomb me fera parvenir, et je rendrai publiques les conclusions de cette étude. Nous verrons alors où se situe l'intérêt des communes, entre un câblage au rabais qui obérerait l'avenir des réseaux et des services de communication et une fructueuse collaboration, ce que je sou-

haïte, avec une administration qui a assuré, à la satisfaction de tous, le développement du téléphone et de la télématique dans ce pays tout en faisant de ce secteur un fer de lance de nos exportations.

Ainsi, monsieur Noir, allez-vous être placé dans une situation cornélienne que je voudrais vous éviter : entre les propositions de M. Collomb et votre conviction personnelle, entre le choix vers lequel semble s'orienter la ville de Lyon et celui du maire de Paris et, à plus long terme, entre une option nationale et le risque d'invasion étrangère, il y a là un risque redoutable de grand écart que je désire sincèrement vous épargner.

M. Michel Noir. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé des P. T. T. Je vous en prie, monsieur Noir.

M. le président. Avec l'autorisation de M. le ministre, la parole est à M. Noir, à qui je demande d'être bref.

M. Michel Noir. Je vous rappelle, monsieur le président, que dans votre mansuétude, vous avez accordé dix minutes de plus à M. Delisle, une minute quarante-cinq à M. Sarre, et deux minutes dix à M. Schreiner. Je vais simplement essayer de rétablir l'équilibre.

Vous avez prétendu, monsieur le ministre, après M. Schreiner, que rien n'avait été fait en ce domaine sous l'ancien septennat. Je suis désolé, mais c'est à cette époque que l'expérience de Biarritz a été lancée. Il fallait bien expérimenter la technologie des fibres optiques et celle de la vidéocommunication, avant d'imaginer un plan français en la matière. Pourriez-vous d'ailleurs nous citer un exemple de pays européen qui nous aurait précédé ?

Le problème essentiel a trait à l'interprétation de la volonté du législateur qui a défini à l'article 8 de la loi du 29 juillet 1982 les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités locales. Je suis désolé de vous dire, monsieur Schreiner, à vous qui avez compétence particulière en ce domaine, que cet article prévoit deux possibilités : la maîtrise d'ouvrage par l'Etat ou l'autorisation d'une initiative prise par une collectivité locale. Aucun fondement législatif, monsieur le ministre, ne peut donc étayer l'intention du Gouvernement, que vous avez décrite en ouvrant les journées de l'IDATE, d'être l'opérateur technique exclusif en la matière. Le troisième alinéa de l'article 8 de la loi du 29 juillet 1982 dispose simplement que votre administration a le contrôle technique, ce qui ne signifie d'aucune manière que vous devez être l'opérateur exclusif. Une collectivité locale pourrait très bien passer contrat de sa propre initiative avec quelqu'un d'autre. C'est pour cette raison que lorsque le conseil municipal de Lyon aura délibéré lundi prochain, il vous demandera — ce sera une demande d'une autre nature que la plupart de celles que vous avez reçues jusqu'à ce jour des collectivités locales — de l'autoriser à passer contrat avec un opérateur privé et non public pour le câblage de Lyon, dans le respect, bien sûr, des normes édictées et sous le contrôle technique du ministère.

Une question de fond est donc posée : l'article 8 de cette loi dont on a dit, ô combien ! qu'elle était une loi de liberté, signifie-t-il qu'une collectivité locale peut très bien prendre l'initiative en ce domaine, sous réserve de l'autorisation inscrite dans le texte ? A vous entendre. L'alternative serait : un câblage au rabais ou une fructueuse collaboration — et l'on imagine votre choix. Or, je le regrette, ce dernier part d'une interprétation contraire à l'intention du législateur. Vous voulez installer la « plomberie » — selon l'expression du directeur général des télécommunications à un MIDEM voilà deux ans — sur l'ensemble du territoire, alors que la loi sur la communication audiovisuelle était beaucoup plus libérale.

Nous verrons ce que le maire de Paris vous répondra mais d'après les propos qu'il nous a tenus ce midi, son empressement à signer n'est pas aussi évident que le vôtre et en tout état de cause, sachez qu'il n'existe aucune opposition entre Paris et Lyon dans cette affaire. Il y a simplement deux façons d'aborder le problème, ce qui est précisément une possibilité ouverte par l'article 8 de la loi de 1982 que vous ne devriez pas pouvoir interpréter de façon aussi restrictive.

M. Bernard Schreiner. Cela fait plaisir de vous entendre la défendre !

M. le président. Monsieur Noir vous êtes intervenu pendant quatre minutes, alors que l'extrême mansuétude de la présidence aurait dû vous inciter à la brièveté. Car si les orateurs que vous avez cités ont légèrement dépassé leur temps, ils avaient, eux, légitimement droit à la parole.

La parole est à M. le ministre chargé des P. T. T.

M. le ministre chargé des P. T. T. Monsieur le député, je vous répondrai d'abord sur le plan juridique, s'agissant de votre interprétation de la loi, et, ensuite, sur le fond.

L'article 8 de la loi sur la communication audiovisuelle, à laquelle vous reconnaissez des mérites qui n'ont cependant pas été suffisants pour que vous la voliez...

M. Michel Noir. Je les avais alors soulignés.

M. le ministre chargé des P. T. T. ... dispose que « l'Etat établit ou autorise les moyens de diffusion par voie hertzienne, ainsi que les infrastructures et installations de communication audiovisuelle... ».

Pour nous, cela a le même sens que l'article L. 33 du code des P. T. T. ...

M. Bernard Schreiner. Tout à fait !

M. le ministre chargé des P. T. T. ... qui dispose qu'« aucune installation de télécommunications ne peut être établie... que par le ministre des postes et télécommunications ou avec son autorisation ». Or, ni la ville de Lyon ni aucune autre n'a jamais pris l'initiative d'installer le téléphone à la place des P. T. T. et il en va de même pour les réseaux câblés. Je considère que l'administration des P. T. T. doit établir elle-même les réseaux publics et l'autorisation s'applique aux réseaux ou installations privés comme c'est le cas pour le téléphone, à l'intérieur des habitations privées ou des entreprises.

M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. le ministre chargé des P. T. T. Je ne pense pas que le fait de s'être appelée pendant quelques années « ville affranchie » dispense Lyon d'obéir à la règle commune.

Mais j'en viens à ma réponse sur le fond. Avant même de connaître les conditions — puisqu'elles ne sont pas publiques à l'heure où je vous parle — techniques, financiers, de délais, dans lesquelles les P. T. T. ou la direction générale des télécommunications se proposent de réaliser, pour les collectivités avec lesquelles elles ont passé contrat, une installation souterraine de réseaux câblés en fibre optique, en utilisant les conduites des P. T. T., suivant une architecture qui permette l'interactivité, vous prendriez, vous et vos collègues du conseil municipal de Lyon, la responsabilité de conclure un marché en technique coaxiale...

M. Michel Noir. En fibre optique !

M. le ministre chargé des P. T. T. ... dans des conditions de réalisation indéfinies, hors du réseau P. T. T., et avec l'appui d'une administration étrangère dont une société constituerait en quelque sorte dans notre pays le cheval de Troie ?

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. le ministre chargé des P. T. T. L'enjeu est à la fois industriel, culturel et politique ! Et la fibre optique, je la préfère nationale ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le ministre, député d'une circonscription où se trouve le centre de chèques postaux de La Source, je voudrais appeler votre attention sur deux des préoccupations des personnels de ces centres.

La première porte sur la rémunération des fonds des chèques postaux déposés à la caisse des dépôts et consignations, sujet qui a déjà été abordé plusieurs fois aujourd'hui.

Les postes disposent d'un réseau de collecte de fonds et de services aux usagers extrêmement étendu et efficace. Or, comme les fonds déposés aux C. C. P. ne sont pas rémunérés de la même manière que les fonds déposés dans les banques, la poste se trouve défavorisée par rapport à ces dernières alors qu'elle dispose d'un réseau extrêmement développé et qu'aucune autre institution ne saurait l'égalier.

Comment le Gouvernement compte-t-il, à moyen terme, réparer l'injustice dont la poste se trouve être ainsi la victime ?

Par ailleurs, ne vous paraîtrait-il pas justifié — comme l'a souligné l'un de nos collègues tout à l'heure — que la poste puisse prêter de l'argent, ce qui constituerait un service particulièrement précieux pour les usagers et lui permettrait ainsi de tirer pleinement parti de son réseau ?

Ma seconde question a trait au développement du travail à temps partiel dans les centres de chèques postaux, mesure positive à laquelle le personnel est extrêmement attaché. Encore faut-il que joue une compensation. Théoriquement, elle ne devrait poser aucun problème financier puisque la rémunération

est faite au prorata du temps de travail. Or il se trouve que tel n'est pas le cas, et que ce qu'on appelle dans votre administration le « taux de vacance » est supérieur dans ce service à celui que l'on constate par exemple dans les télécommunications.

Quelles dispositions comptez-vous prendre à cet égard, monsieur le ministre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P. T. T. Monsieur Sueur, répondant tout à l'heure à M. Forgues, j'ai indiqué notamment que les 15 p. 100 de fonds collectés au titre du livret d'épargne populaire et dont nous disposerons représenteront une somme de 500 millions de francs. Il faut y ajouter 20 p. 100 des fonds recueillis au titre des Codévi, soit 500 autres millions. Ce sera donc, au total, un milliard de francs qui, dès 1984, doivent pouvoir être employés par les P. T. T. plus librement que par le passé. Le problème se pose de savoir sous quelle forme et à quelle fin. Je ne saurais, pour l'heure, trop entrer dans le détail car les discussions engagées au niveau des services se poursuivent encore. Les décisions finales seront prises conjointement par le ministre des finances, de l'économie et du budget et par moi-même. Je suis en tout cas résolu à obtenir le traitement le meilleur — et le seul équitable — pour la poste. Cela, du reste, ne constituerait qu'une contrepartie immédiate aux nombreux sacrifices qui ont été demandés à celle-ci dans le cadre du projet de budget dont nous discutons aujourd'hui.

Répondant à votre seconde question, je vous précise que le taux de vacance observé dans le service des chèques postaux n'est absolument pas lié au développement du travail à temps partiel. En effet, les emplois libérés à ce titre sont tout naturellement utilisés dans les centres de chèques postaux concernés pour maintenir la capacité de travail à un niveau homogène pour l'ensemble de la poste. A cet égard, d'ailleurs, la situation dans le service des chèques postaux ne présente pas un caractère particulier. On observe seulement des phénomènes de « temps perdu » provoqués par la nécessité de regrouper les fractions d'emploi disponible.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 46, au titre des services votés, au chiffre de 136 850 564 939 francs.
(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe 1 de l'article 47, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 33 900 000 000 de francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 47, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 18 801 269 575 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen du budget annexe des postes et télécommunications.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Alain Richard. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Alain Richard, pour un rappel au règlement.

M. Alain Richard. Au nom de mon groupe, je tiens à faire un rappel au règlement concernant les propos qu'un de nos collègues, le général Bigeard, a tenus à l'encontre du garde des sceaux.

Qu'un parlementaire compare les ravages qu'a commis dans un pays ami la bande d'un terroriste meurtrier avec l'action du garde des sceaux de son pays, amène à s'inquiéter sur les conditions du déroulement du dialogue démocratique en France.

Nous n'avons pas voulu poser une question d'actualité au Gouvernement car nous estimons que cette affaire concerne d'abord les parlementaires, d'autant que nous n'entendions pas mettre le garde des sceaux en difficulté en le contraignant à se défendre lui-même contre une telle attaque. C'est à nous tous, en tant que démocrates, qu'il appartient de participer à cette défense.

Je souhaite donc que la présidence se saisisse de ces propos inqualifiables et que le bureau délibère sur les suites à donner à un tel débordement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Monsieur Alain Richard, je me ferai votre interprète auprès du président Mermaz pour lui demander d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du bureau.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Communication, lignes 55 et 56 de l'état E, et articles 62 et 87 :

Annexe n° 31. — M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 1736, tome XXI (communication), de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1736, tome XXII (radio-télévision), de M. Georges Hage, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.